



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles du système des Nations Unies

au service de la coopération internationale pour le développement

Résultats obtenus, mesures prises et mécanismes mis en place comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement de 2007. Il est fondé sur le rapport du Secrétaire général relatif au processus de gestion pour l'application de la résolution 62/208 (E/2008/49), soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 2008, qui représente le plan d'action établi par le système des Nations Unies pour le développement pour appliquer cette résolution.

Le rapport a été préparé en consultation avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes interinstitutions. Les avancées en termes de mesures prises et d'objectifs fixés par le système des Nations Unies aux fins de l'application de la résolution sont résumées dans l'annexe.

* E/2011/100 et Corr.1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Rôle et fonctionnement de la coopération des Nations Unies en faveur du développement et aperçu des progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208	3
III. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement	4
IV. Contribution des activités opérationnelles du système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement	4
A. Renforcement des capacités	4
B. Coopération Sud-Sud et renforcement des capacités nationales	6
C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	7
D. Passage de la phase des secours à celle du développement	8
V. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement	10
A. Cohérence, efficacité et pertinence	10
B. Aspects régionaux	11
C. Coûts de transaction et efficacité	12
D. Capacités du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays	13
E. Évaluation	14
F. Suivi	15
VI. Mesures prises par le système des Nations Unies pour donner suite à la résolution 62/208	15
Annexe	
Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208	16

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 62/208 relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2007, et le Conseil économique et social, dans sa résolution 2009/1, ont prié le Secrétaire général de soumettre des rapports détaillés sur « les résultats atteints, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution ». Le présent rapport correspond au mandat et aux directives figurant dans toutes les résolutions pertinentes¹.

2. En 2008, le Conseil économique et social a été saisi d'un rapport sur le processus de gestion permettant d'appliquer la résolution 62/208 de l'Assemblée générale (E/2008/49). Ce rapport contient un tableau dans lequel figurent les mesures, les objectifs et le calendrier définis par la résolution, qui sert de principal point de référence pour évaluer les progrès accomplis. Deux rapports intérimaires sur les mesures prises et les résultats obtenus ont été présentés au Conseil économique et social en 2009 (E/2009/68) et 2010 (E/2010/70). Ce dernier sert de point de référence pour le présent rapport, qui rend compte des progrès obtenus entre mars 2010 et mars 2011.

II. Rôle et fonctionnement de la coopération des Nations Unies en faveur du développement et aperçu des progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208

3. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a constaté que les objectifs de développement établis au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, offraient un cadre dans lequel s'inscrivent la planification et l'évaluation des activités des Nations Unies en faveur du développement. Dans sa résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a réitéré ce principe et fourni de nouvelles orientations en vue de renforcer le rôle des activités de développement du système des Nations Unies à cet égard.

4. À l'échelle du système, les trois piliers du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ont continué de mobiliser l'ensemble des capacités afin de répondre aux besoins nationaux et d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement/objectifs de développement établis au niveau international conformément aux orientations décidées dans le cadre de l'examen triennal complet et des mises à jour ultérieures. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion ont continué de travailler en collaboration afin d'harmoniser et de simplifier les pratiques de fonctionnement en vue de réduire les coûts de transaction et d'accroître l'efficacité de l'aide en général à l'échelle du système.

5. À l'échelon des pays, le système des coordonnateurs résidents a continué de renforcer son rôle de mécanisme central dans la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

¹ Résolutions 2009/1 et 2010/22 du Conseil économique et social et résolutions 63/232 et 64/289 de l'Assemblée générale.

6. Ces efforts, combinés aux enseignements tirés de l'initiative pilote « Unis dans l'action », permettent de mettre au point des mesures novatrices destinées à améliorer l'appui que le système des Nations Unies apporte aux priorités nationales. Les conclusions qui se dégageront du prochain examen de l'initiative « Unis dans l'action » contribueront à faire progresser encore la suite donnée à l'examen triennal complet et définiront les orientations à suivre dans la préparation du prochain examen complet.

III. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

7. En 2009, le montant total des contributions reçues par le système des Nations Unies s'est élevé à 21,9 milliards de dollars, ce qui équivaut au montant de 2008 en termes réels. Environ 65 % de ce montant était destiné à des activités de développement à long terme, contre 35 % pour l'aide humanitaire. Les contributions destinées aux activités de développement ont progressé de 6,8 %, tandis que le financement de l'aide humanitaire a reculé de 7,4 %.

8. Sur l'ensemble des ressources de base destinées à des activités de développement en 2009, 65 % restaient le fait de 10 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou du Comité d'aide au développement. Cette dépendance marquée à l'égard d'un petit nombre de donateurs, alliée à la forte proportion de ressources autres que les ressources de base – 73 % des contributions destinées à des activités opérationnelles en 2009 – ajoute à l'imprévisibilité du montant global du financement. La plupart des organisations du système des Nations Unies ont mis en place des plans de financement pluriannuel intégrés en vue d'accroître la prévisibilité et la viabilité du financement, mais sans beaucoup de résultats jusqu'ici (voir A/66/79-E/2011/107).

9. En 2009, environ 88 % des autres ressources affectées à des activités de développement provenaient d'un seul donateur et étaient destinées à un programme ou à un projet spécifique. Cela conduit à une fragmentation des courants de ressources et nuit à la cohérence, à l'efficacité et aux coûts de transaction des programmes en général. De nouveaux mécanismes de mise en commun des ressources, comme par exemple les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds thématiques, ont depuis peu commencé à jouer un rôle dans le financement global des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies [voir le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles (ibid.)].

IV. Contribution des activités opérationnelles du système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement

A. Renforcement des capacités

10. Depuis octobre 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement considère que le renforcement des capacités constitue l'un des cinq grands principes sur lesquels reposent les programmes de pays dans le système des Nations Unies. Ce

groupe en tant que tel et ses différents membres ont poursuivi l'élaboration de directives et d'outils en vue de promouvoir une approche à l'échelle du système pour appuyer les efforts de renforcement des capacités dans les programmes de pays et de mettre à la disposition des équipes de pays des Nations Unies des moyens pratiques d'intégrer le renforcement des capacités dans leurs activités, comme par exemple la méthode ou la panoplie d'outils d'évaluation des capacités du Groupe des Nations Unies pour le développement ou le guide de référence pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement. La question du renforcement des capacités est également traitée dans les nouvelles directives du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et forme l'une des composantes de toutes les activités de formation menées au titre de ce plan-cadre.

11. Un nombre croissant d'équipes de pays des Nations Unies rendent compte des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités dans leurs activités de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation. En 2009, 69 équipes de pays ont déclaré adopter une approche coordonnée à l'égard du renforcement des capacités et appuyer l'intégration du renforcement des capacités dans les descriptifs de programmes communs et les plans d'action. Au moins 10 équipes de pays ont intégré le renforcement des capacités dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en 2010. Cette approche devrait toutefois être appliquée plus largement. Des indicateurs devraient aussi être mis au point pour évaluer la viabilité des activités de renforcement des capacités.

12. En 2009, plus de 20 équipes de pays ont concentré leur appui au renforcement des capacités sur l'amélioration des capacités nationales en matière de statistique, de suivi et d'évaluation, notamment pour mesurer les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Quelque 80 équipes de pays ont déclaré appuyer le renforcement des capacités des parties prenantes nationales et locales, y compris des acteurs de la société civile, pour les modalités, la gestion et la coordination de l'aide ainsi que l'évaluation de son impact. Soixante-deux équipes de pays ont signalé renforcer les capacités nationales en matière de conception, de mise en place et d'utilisation efficace de systèmes de gestion de l'information sur l'aide, et 55 ont participé à 154 approches sectorielles.

13. L'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire est également en passe de devenir un facteur important de renforcement des capacités. Le Fonds international de développement agricole a récemment signé six arrangements de coopération Sud-Sud dans la région du Marché commun du Sud (MERCOSUR) afin de faciliter le transfert de connaissances agricoles et de technologies à destination de l'Afrique. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré des cadres de partenariat stratégique avec le Brésil, la Chine et la Turquie afin de mettre à profit les données d'expérience, les connaissances et les ressources de ces pays pour aider les pays bénéficiaires de programmes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a signé 45 accords tripartites sur la coopération Sud-Sud et envoyé plus de 1 500 experts et techniciens sur le terrain. À l'échelle du système, l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en faveur du renforcement des capacités est l'une des priorités stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement pour la période 2010-2011.

14. Les modalités nationales d'exécution et l'utilisation de systèmes nationaux sont de plus en plus considérées comme un élément essentiel du renforcement des

capacités nationales de gestion du processus de développement. Elles ne sont toutefois pas systématiquement utilisées, suivies et analysées à l'échelle du système.

15. La diversité des capacités nécessaires au plan national et la large gamme des activités requises pour y répondre font peser une lourde charge sur les équipes de pays des Nations Unies. À ce jour, seules quelques-unes ont élaboré des stratégies globales de renforcement des capacités qui tiennent compte du stade de développement du pays hôte, de la structure de la communauté des donateurs ainsi que du rôle spécifique et des compétences requises des équipes de pays.

16. Des efforts considérables ont été déployés à l'échelle du système pour combler les insuffisances des équipes de pays en matière d'appui au renforcement des capacités nationales. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a constitué des réseaux de renforcement des capacités ouverts à toutes les institutions des Nations Unies et aux experts extérieurs (par exemple, MDGNet, URITALK, devLink) et facilité l'apprentissage collégial interinstitutions, les échanges de connaissances et de ressources pour les membres du personnel et les intervenants nationaux, les communautés de pratique et la mise en commun des bases de données sur l'évaluation. Pour continuer d'aller de l'avant, il faudra trouver des moyens novateurs de transférer les connaissances et l'expérience de l'ONU aux pays, par exemple par le biais d'une participation plus efficace des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'un déploiement rapide de personnel spécialisé et de mobilité interinstitutions.

B. Coopération Sud-Sud et renforcement des capacités nationales

17. En 2010-2011, le système des Nations Unies a continué de renforcer son appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire à la demande de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui avait décidé qu'il lui fallait redynamiser son rôle dans ce domaine (voir la résolution 64/222 de l'Assemblée générale).

18. Les directives concernant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement prévoit des points d'entrée pour la coopération Sud-Sud. Le guide de référence sur l'amélioration de l'aide pour l'efficacité du développement destiné aux équipes de pays des Nations Unies comporte aussi des conseils sur la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et les mécanismes régionaux de coordination facilitent l'accès de ces équipes à des compétences et à des ressources régionales et mondiales en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans le cadre de leur appui à la qualité et à la cohérence de la programmation et des opérations ainsi que de l'application du cadre de gestion et de responsabilisation. De nombreuses équipes de pays aident également les autorités nationales à promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que pilier du renforcement des capacités, par exemple en facilitant, entre les pays et entre les gouvernements et les organisations de la société civile, les échanges de données d'information, de connaissances techniques et d'enseignements tirés de l'expérience.

19. À l'échelle du système, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement/Bureau de la coordination des activités de développement, a entrepris d'élaborer de nouvelles directives opérationnelles pour la mise en œuvre du document issu de la

Conférence de Nairobi, qui avait été adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Des efforts sont aussi déployés actuellement en vue de définir un cadre de coopération Sud-Sud pour le changement climatique, la sécurité alimentaire et le VIH/sida.

20. Le Groupe spécial poursuit la transformation du Réseau d'information pour le développement pour en faire un réseau mondial du savoir sur la coopération Sud-Sud. Le succès de ce réseau dépendra de son aptitude à attirer tous les acteurs du développement concernés et à obtenir leur participation.

21. Certains organismes des Nations Unies ont entrepris de renforcer leur appui à la coopération Sud-Sud. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a créé des centres de coopération industrielle et ouvert au Cap-Vert un Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique axé sur la coopération Sud-Sud et le transfert de technologie. L'UNICEF a publié de nouvelles directives sur la coopération Sud-Sud à l'intention de son personnel et a veillé à l'établissement de rapports plus systématiques et au partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques. Quelques institutions telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT) intègrent désormais les textes issus de la Conférence de Nairobi dans leurs stratégies globales de coopération Sud-Sud. Des efforts plus systématiques s'imposent toutefois pour faire de ces textes issus de Nairobi une démarche de coopération Sud-Sud à l'échelle du système.

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

22. Les efforts se sont poursuivis pour améliorer la performance et la responsabilisation des équipes de pays des Nations Unies dans la transversalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les activités opérationnelles. Dans les directives du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'égalité des sexes est désormais reconnue comme l'un des principes fondamentaux de la programmation; un ensemble d'indicateurs de résultats (feuilles de résultats) concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été adressés à tous les pays; un guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes sera pleinement actualisé d'ici à la fin de 2011; et un module interinstitutions de formation en ligne a également été mis au point afin de parvenir à une interprétation commune de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes entre toutes les institutions des Nations Unies. Une initiative a été lancée dans trois pays afin de déterminer les éléments qui contribuent à une programmation plus efficace et globale de l'égalité des sexes. Le réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et ses équipes spéciales continuent d'offrir à la plupart des organismes du système des Nations Unies un moyen efficace d'échanger avec les équipes de pays des idées sur les bonnes pratiques, les outils, les méthodologies et les évaluations.

23. Depuis 2004, les rapports annuels des coordonnateurs résidents ont permis de dégager des tendances générales positives dans l'appui des équipes de pays à la problématique hommes-femmes. Le nombre des initiatives communes a considérablement augmenté, notamment celles visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, qui ont plus que doublé, celles sur la santé reproductive et la mortalité maternelle et celles sur la participation à la vie politique. Le nombre des

groupes thématiques sur l'égalité des sexes et des plans de travail des équipes de pays dans lesquels l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes occupent une place centrale est aussi en augmentation régulière. En 2009, 99 groupes thématiques sur la problématique hommes-femmes ont été dénombrés, contre 37 en 2004. Le nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui évoquaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans au moins un texte issu d'une conférence est passé de 41 en 2004 à 53 en 2009, et dans au moins un tiers d'entre eux, l'accent était placé sur le renforcement de la responsabilité des pays dans l'amélioration du suivi des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes.

24. Malgré les progrès enregistrés dans le recensement des initiatives portant sur l'égalité des sexes, la faiblesse des méthodes comptables utilisées dans ce domaine demeure un grave problème. Les informations concernant l'impact de ces initiatives, et notamment de la programmation conjointe, sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, sont encore limitées. Les méta-évaluations des efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes dans diverses institutions des Nations Unies et dans les équipes de pays doivent être renforcées. Des informations plus complètes sur les sommes consacrées par le système des Nations Unies à l'égalité des sexes dans l'ensemble du cadre de programmation devraient aussi être fournies. Seules quelques institutions (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par exemple) ont adopté un système de marqueurs politiques égalité homme-femme dans leur budgétisation pour définir les ressources supposées donner des résultats en matière d'égalité des sexes. Selon les informations disponibles, les ressources allouées à l'égalité des sexes dans les interventions portant spécifiquement sur la question ne représentent que 3 à 4 % de l'ensemble des ressources affectées aux plans-cadres.

25. La création d'ONU-Femmes en juillet 2010, en réponse à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies, devrait ouvrir la voie à une nouvelle ère de gouvernance et de responsabilité dans l'appui du système à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes devrait en particulier apporter un appui technique aux plans-cadres pour l'aide au développement afin de renforcer la responsabilisation, les normes, les compétences spécialisées dans la problématique hommes-femmes et le personnel d'encadrement à l'échelon des pays.

26. ONU-Femmes soumettra à la session de fond de 2011 du Conseil économique et social un rapport détaillé sur les efforts consentis et les progrès accomplis par les entités des Nations Unies, de même que les retards et problèmes auxquels elles continuent de se heurter pour intégrer le principe de l'égalité des sexes dans leurs politiques et programmes, ainsi que dans le renforcement des capacités (voir résolution 2010/29, par. 5, du Conseil économique et social). Ce rapport comprendra également une section sur la manière dont ONU-Femmes se propose de conduire son action.

D. Passage de la phase des secours à celle du développement

27. L'évaluation des besoins après un conflit ou une catastrophe a continué d'être renforcée en tant qu'outil permettant de définir des stratégies communes de

relèvement et de développement. Entre 2009 et 2010, l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale ont réalisé 11 évaluations conjointes des besoins en situations postconflituelles et 80 fonctionnaires de rang élevé ou intermédiaire de l'ONU, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne ont été formés à leur utilisation. Des instructions sur la procédure à suivre pour les évaluations postconflituelles sont en cours d'élaboration parallèlement à des directives sectorielles. Des mesures initiales ont aussi été prises en vue de dresser une liste d'experts de l'ONU pour procéder à ces évaluations.

28. Un mécanisme a été créé au Siège pour apporter immédiatement un appui et une orientation aux équipes d'encadrement de l'ONU sur les différents rôles des représentants de l'ONU dans les situations de crise et d'après crise. Une centaine de fonctionnaires venus de l'ensemble du système ont été formés aux processus de planification intégrée et aux cadres stratégiques des missions. Les nouvelles directives relatives aux plans-cadres pour l'aide au développement comportent également des instructions sur l'élaboration de cadres tenant compte des conflits afin d'en faciliter l'emploi en tant que cadres stratégiques intégrés pour une présence élargie de l'ONU pendant la phase de transition.

29. Un soutien financier a été apporté à plusieurs pays en ce qui concerne l'usage des modalités et des mécanismes de financement existants, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, qui finance actuellement 28 projets réalisés dans 18 pays, pour un montant total de 59,2 millions de dollars. Le dispositif d'appui type pour remédier aux capacités insuffisantes des bureaux des coordonnateurs résidents dans les situations de crise et d'après crise a été élargi à 28 pays.

30. La garantie d'un financement adéquat et régulier pour les activités de transition demeure toutefois un problème. Pour continuer d'aller de l'avant, il faudra utiliser à bon escient les mécanismes de financement commun en laissant aux pays plus d'autorité et de souplesse pour administrer les fonds conformément aux priorités immédiates au lendemain d'un conflit. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré plusieurs notes d'orientation sur les fonds d'affectation spéciale multidonateurs ainsi qu'un protocole détaillé de formation sur les mécanismes de financement commun pour les pays bénéficiaires d'un plan-cadre d'aide au développement. Les modalités de déploiement des capacités demeurent lentes, bureaucratiques et rigides. Ce problème a fait l'objet d'un examen indépendant des capacités civiles actuelles au lendemain d'un conflit, qui a notamment porté sur les pratiques existantes et formulé des recommandations sur les moyens d'aller de l'avant.

31. La collaboration avec la Banque mondiale a continué de se développer dans le cadre du Partenariat de 2008 pour les situations de crise et d'après crise grâce à l'élaboration de politiques conjointes au Siège (par exemple évaluations communes des besoins en situations postconflituelles et planification du redressement, et participation de la Banque mondiale à la Commission de consolidation de la paix) et à l'intensification de la coordination stratégique sur le terrain. En 2010, un fonds d'affectation spéciale multidonateurs a été créé pour continuer à améliorer la coopération dans les situations de crise et d'après crise.

32. La structure en évolution des interventions de consolidation de la paix et des activités humanitaires, de même que les enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action », ouvriront de nouvelles possibilités de renforcement des partenariats

avec la Banque mondiale et d'autres partenaires dans des conditions de crise et d'après crise.

V. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement

A. Cohérence, efficacité et pertinence

Bilans communs de pays et plans-cadres pour l'aide au développement

33. Le système des Nations Unies pour le développement a continué à renforcer les plans-cadres pour l'aide au développement, considérés comme le principal outil de programmation à l'appui de la planification du développement à l'échelon des pays. En 2011, le Groupe des Nations Unies pour le développement procédera, en étroite collaboration avec ses équipes régionales et l'École des cadres du système des Nations Unies, à un examen des plans-cadres pour l'aide au développement élaborés en 2009-2010 en prenant les années 2007-2008 comme période de référence.

34. Les nouvelles générations de plans-cadres sont de plus en plus alignées et harmonisées en fonction des cycles nationaux de planification et de programmation. En 2010, 97 équipes de pays des Nations Unies ont indiqué avoir aligné leurs plans-cadres sur les cycles nationaux de planification, et 67 sur les priorités nationales. L'alignement des plans-cadres sur les priorités nationales pourrait encore être amélioré. Les examens récents des plans-cadres ont montré que les équipes de pays des Nations Unies qui participaient à des groupes thématiques sur les problèmes auxquels se heurte le développement au niveau national, groupes qui comprenaient des représentants des gouvernements et des donateurs bilatéraux, réussissaient mieux à aligner les plans-cadres sur les priorités nationales et à classer les activités d'appui à ces plans en fonction de leur importance et de leur enchaînement en raison de l'avantage comparatif de l'ONU.

35. La formule des plans-cadres n'a cependant pas encore abouti à des stratégies cohérentes de mise en œuvre comportant une nette répartition des tâches entre les institutions participantes, pas plus qu'à un positionnement stratégique de l'appui du système des Nations Unies par rapport aux priorités nationales en accord avec son avantage comparatif. La diversité des programmes, des mandats et des modalités de fonctionnement des institutions des Nations Unies continuent de faire obstacle aux efforts d'harmonisation des activités liées aux plans-cadres avec celles du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement.

36. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point un certain nombre de nouveaux outils – tels que le plan d'action du PNUAD, le cadre budgétaire commun et le document de programmation commun de pays – à partir des enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action » pour répondre à certains des problèmes rencontrés (voir le rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents (E/2011/86)). Ces outils devraient renforcer la cohérence des plans-cadres et leur prise en main par l'ensemble du système. En 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement a également diffusé un module opérationnel type pour rendre compte des résultats des plans-cadres qui devrait promouvoir la transparence et la

responsabilisation et renforcer la prise en main et la maîtrise de la planification et de la mise en œuvre des plans-cadres par les pays.

37. À ce jour, 16 des pays où un plan-cadre a été lancé ont choisi d'utiliser toute la panoplie des directives et des outils récents, dont l'utilité pour garantir une participation sans exclusive, réduire les coûts de transaction et renforcer l'appropriation et la responsabilisation des pays eux-mêmes est encore à l'essai. L'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », dont les conclusions seront communiquées à l'Assemblée générale en 2012, fournira également des enseignements importants à cet égard. Une analyse plus poussée pourrait être nécessaire pour évaluer dans quelle mesure ces instruments contribuent à harmoniser les plans-cadres avec d'autres pratiques des donateurs et à définir les modalités de l'aide aux pays.

Système des coordonnateurs résidents

38. En 2010, le système de développement des Nations Unies a continué d'améliorer le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents et a confirmé le rôle central de ces derniers. Les étapes marquantes dans ce processus ont été la mise en place du cadre de gestion et de responsabilisation, l'autonomisation progressive des coordonnateurs résidents et la prise en mains croissante de ce système à l'échelle de l'ensemble de l'ONU, ces étapes ayant toutes contribué à définir les liens entre les différentes parties prenantes au sein du système des Nations Unies (voir E/2011/86).

39. La recherche d'un appui financier, technique et organisationnel suffisant pour le système des coordonnateurs résidents continue de se heurter à de graves problèmes. Des différences dans les mandats, les modèles d'activité et les modalités de financement, de même que l'absence d'autorité du coordonnateur résident pour engager les ressources des équipes de pays, continuent de freiner son rôle de chef de file dans le plan-cadre pour l'aide au développement.

40. La création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, en particulier celle du Fonds unique et du guichet de financement élargi, a contribué à élargir le rôle du coordonnateur résident dans la direction du mécanisme du plan-cadre en permettant aux coordonnateurs résidents de mobiliser une participation et un appui à l'échelle du système, en particulier auprès d'organismes non résidents. Des questions subsistent cependant quant à l'avenir de ces fonds.

B. Aspects régionaux

41. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, dans ses priorités stratégiques pour 2010-2011, a activement encouragé ses équipes régionales, ou les équipes des directeurs régionaux, à travailler en étroite collaboration avec les mécanismes régionaux de coordination pour la prestation d'une assistance technique et de conseils d'orientation aux équipes de pays des Nations Unies.

42. Ces deux mécanismes régionaux tiennent des réunions qui se succèdent immédiatement dans la plupart des régions, échangent des plans de travail et participent activement à leurs réunions réciproques. Un résultat décisif en 2010 a été la préparation de rapports régionaux conjoints qui ont été diffusés pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et la réunion plénière de haut

niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu en septembre 2010.

43. Ces deux mécanismes collaborent également pour appuyer le bilan commun de pays/plan-cadre de développement. La contribution des mécanismes de coordination régionale est particulièrement décisive dans l'échange de données d'expérience Sud-Sud et de pratiques optimales pendant la préparation de nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement et dans les phases de suivi et d'évaluation, tandis que les équipes des directeurs régionaux continuent d'appuyer les équipes de pays des Nations Unies en matière de concertation et de choix des priorités, y compris d'assurance de la qualité des plans-cadres et de gestion des résultats.

44. Au niveau des orientations, le Comité de haut niveau sur les programmes et les mécanismes de coordination régionale sont convenus de renforcer la coopération par le biais d'un examen conjoint des questions mondiales et interrégionales inscrites dans leurs ordres du jour respectifs.

45. Les mécanismes de coordination régionale ont encouragé les initiatives interinstitutions, comme par exemple l'établissement de rapports annuels sur les progrès régionaux obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et continuent d'offrir un important lieu de rencontre interinstitutions pour la promotion et le financement des mécanismes régionaux d'intégration. Ces mécanismes régionaux obtiennent également des résultats dans le renforcement de la coopération avec les organismes régionaux et sous-régionaux qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies.

46. Plus d'alignement et d'intégration dans l'action des mécanismes régionaux pourrait également créer une passerelle importante entre le Siège et les bureaux extérieurs et contribuer largement à résoudre les problèmes de capacités et de ressources que connaissent de nombreuses institutions des Nations Unies.

C. Coûts de transaction et efficacité

47. Les efforts déployés à l'échelle du système pour réduire les coûts de transaction s'inspirent du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies établi par le Conseil des chefs de secrétariat.

48. La mise en œuvre de ce plan d'action est dirigée conjointement par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion, et a déjà donné quelques résultats importants qui auront un impact sur les coûts de transaction (voir le rapport du Secrétaire général sur la simplification et l'harmonisation (E/2011/88)). Elle fait fond sur des solutions ad hoc trouvées par les équipes de pays des Nations Unies, notamment dans les pays pilotes retenus dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », pour surmonter des problèmes/goulots d'étranglement et trouver des solutions à l'échelle du système et les accepter. Pour la suite de la réforme des pratiques de fonctionnement, un équilibre devra être trouvé entre les gains d'efficacité à long terme et les coûts de transaction à court terme liés à l'ajustement de toute une gamme de méthodes de travail, de modèles d'affaires et de structures de gouvernance aux besoins des pays. Cela pourrait nécessiter l'adoption d'une approche suffisamment souple pour tirer le meilleur

parti possible de ce que les institutions ont à offrir dans le cadre des règlements, politiques et niveaux de délégation de pouvoirs tels qu'ils existent actuellement.

D. Capacités du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays

49. Les responsabilités de plus en plus nombreuses des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies ainsi que la complexité croissante de leurs tâches a nécessité un réexamen des capacités et compétences disponibles à l'échelon national pour appuyer les efforts de développement, en particulier dans les situations de crise et d'après crise.

50. Les équipes de pays des Nations Unies ont entrepris d'évaluer leurs capacités à la faveur des préparatifs du plan-cadre pour l'aide au développement. Les évaluations effectuées entre 2009 et 2010 dans les pays pilotes où a été lancée l'initiative « Unis dans l'action » ont confirmé une demande croissante de services consultatifs techniques spécialisés pour faire face aux nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Le système répond à cette demande grâce à un mécanisme renforcé de notation et de recrutement, à des modalités améliorées de mobilité interorganisations et de déploiement rapide de personnel spécialisé, à des possibilités de formation qualitative et ciblée pour le personnel de terrain et à un plus large partage des connaissances et des compétences dans l'ensemble du système.

51. Un outil de développement des compétences de deuxième génération a été mis au point en 2010 afin d'intégrer les enseignements tirés de l'évaluation des compétences de plus de 1 400 coordonnateurs résidents et membres d'équipes de pays dans plus de 100 bureaux extérieurs de l'ONU. Les compétences des coordonnateurs résidents ont aussi été progressivement intégrées à la définition d'emploi et à l'évaluation des résultats des cadres des organismes des Nations Unies afin de promouvoir ce poste dans les perspectives de carrière de leurs fonctionnaires.

52. En 2010, plus de 90 % des cours de formation à l'École des cadres du système des Nations Unies s'adressaient aux coordonnateurs résidents et aux membres des équipes de pays. En 2009, cette école a également organisé le premier programme destiné au personnel d'encadrement de l'ONU visant à améliorer les connaissances et les capacités du personnel de direction sur le terrain. Trois autres programmes de ce type étaient prévus en 2010.

53. En 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mené à bien, avec la participation de 20 organisations, plusieurs initiatives destinées à encourager les échanges de connaissances et de compétences à travers le système, en commençant par le recensement des connaissances, des pratiques et des outils disponibles dans l'ensemble du système. Cet inventaire devrait faciliter le partage des connaissances et conduire à des initiatives de gestion des connaissances partagées.

54. Le Réseau Ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a récemment lancé un examen comparatif des politiques et des pratiques des organismes des Nations Unies en matière d'accords contractuels afin de déterminer quels sont les obstacles à la

mobilité interorganisations et au redéploiement rapide de personnel qualifié. Les recommandations auxquelles aboutira cet examen seront examinées en 2011 par le Comité de haut niveau sur la gestion.

E. Évaluation

55. Des efforts considérables ont été réalisés pour renforcer les outils d'évaluation dont disposent les équipes de pays des Nations Unies et améliorer les mécanismes d'assurance de la qualité pour l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement a diffusé un protocole opérationnel type pour rendre compte des résultats obtenus grâce au plan-cadre. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a entrepris d'établir un bilan des pratiques de ses membres et une base de données pour l'évaluation du plan-cadre à également été créée afin de faciliter le recensement des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

56. Les outils d'évaluation du plan-cadre, en particulier le protocole opérationnel type, les examens à mi-parcours et les évaluations et notations finales, devraient favoriser la responsabilisation réciproque, la gestion stratégique et le renforcement des capacités. Les évaluations et notations de fin de cycle indépendantes, en particulier, peuvent contribuer à la conception de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à la fois plus pertinents et plus efficaces. En 2010, 59 pays ont procédé à une évaluation du plan-cadre et 47 ont effectué un examen annuel. Toutefois, un petit nombre d'équipes de pays des Nations Unies seulement ont mené des évaluations de fin de cycle, tandis que des examens à mi-parcours ont été réalisés dans 18 pays en 2009, contre 9 en 2008.

57. La suite des efforts destinés à renforcer l'évaluation à l'échelon des pays s'inspirera des résultats de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », que l'on devrait connaître pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Cette évaluation sera effectuée à partir des évaluations réalisées par les huit pays pilotes retenus pour l'initiative « Unis dans l'action » et tiendra compte des orientations données dans la résolution 62/208 sur l'examen triennal complet et des consultations intergouvernementales sur la cohérence du système qui ont eu lieu en 2008, 2009 et 2010 respectivement.

58. Les efforts visant à renforcer la fonction d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement s'inspireront des résultats d'un examen complet des cadres institutionnels existants pour une évaluation des activités opérationnelles de développement à l'échelle du système des Nations Unies. Cet examen a été commandité par le Vice-Secrétaire général pour donner suite à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et devrait être disponible pour la soixante-sixième session de l'Assemblée.

59. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement ont également pris des mesures en vue d'examiner et d'adopter des politiques appropriées de suivi et d'évaluation. À l'heure qu'il est, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'ONUDI ont adopté des politiques d'évaluation conformes aux règles et aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

F. Suivi

60. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a réaffirmé que les organes directeurs des fonds et programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement devaient prendre des mesures pour appliquer intégralement cette résolution. En réponse à cette demande, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FIDA, l'ONUDI, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont soumis à leurs organes directeurs des rapports annuels concernant la mise en œuvre de la résolution 62/208 qui reprennent les thèmes principaux de l'examen.

61. Dans sa résolution 63/232, l'Assemblée générale a décidé de remplacer l'examen triennal complet des activités opérationnelles par un examen quadriennal. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ont synchronisé leurs cycles de planification stratégique avec le cycle quadriennal, ainsi que l'Assemblée l'avait recommandé. Le Conseil d'administration de l'ONUDI a recommandé un cycle de planification quadriennal à compter de 2013, et l'UNESCO envisage d'en faire autant.

VI. Mesures prises par le système des Nations Unies pour donner suite à la résolution 62/208

62. Les mesures prises pour donner suite à la résolution 62/208 sont présentées dans un tableau figurant à l'annexe du présent rapport. La colonne intitulée « Progrès accomplis » décrit les progrès accomplis dans ce sens (mesures prises, mécanismes mis en place et résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux jalons fixés).

Annexe

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208

Domaine d'intervention

Section I : approche globale du rôle et du fonctionnement de la coopération pour le développement du système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des priorités et stratégies nationales de développement des pays de programme et de la réalisation des objectifs adoptés au niveau international

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation I.1	Mesure I.1	Objectif I.1	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 2 de la résolution 62/208	Le système des Nations Unies et le CCS (Comité de haut niveau sur les programmes, Comité de haut niveau sur la gestion et GNUD) doivent accélérer la mise en œuvre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de 2004 dans le cadre du processus de gestion pour la période 2008-2010.	Les mesures prises conformément à la résolution 59/250 doivent être menées à leur terme au cours de la période 2008-2010 de manière à atteindre les objectifs et à poser les jalons prévus.	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail des piliers du CCS mis en œuvre conformément aux dispositions des résolutions sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles <p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail 2010-2012 actualisés en fonction des progrès accomplis et des nouvelles directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale concernant la mise en œuvre des résolutions sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de travail des trois piliers du CCS tiennent compte des directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale sur la cohérence du système.

Abréviations : APD : aide publique au développement; BCAF : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; BCP : bilan commun de pays; CCS : Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; CESAP : Commission économique pour l'Asie et le Pacifique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DAES : Département des affaires économiques et sociales; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies; FIDA : Fonds international de développement agricole; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; GNUD : Groupe des Nations Unies pour le développement; IPSAS : Normes comptables internationales du secteur public; OCDE : Organisation de coopération et de développement économique; OIT : Organisation internationale du Travail; OMC : Organisation mondiale du commerce; OMD : objectifs du Millénaire pour le développement; OMPI : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; OMS : Organisation mondiale de la Santé; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONU-REDD : Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement; PAM : Programme alimentaire mondial; PGI : progiciel de gestion intégré; PMA : pays les moins avancés; PNUAD : plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; RNB : revenu national brut; TIC : technologies de l'information et des communications; UIT : Union internationale des télécommunications; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation I.2 Paragraphe 8 de la résolution 62/208	Mesure I.2 Le GNUD doit décider s'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures (au niveau du GNUD ou des équipes de pays des Nations Unies) pour faire participer davantage la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, en tenant compte également des relations privilégiées qu'entretiennent certains organismes des Nations Unies avec la société civile (l'OIT, par exemple, qui repose sur une structure tripartite : gouvernements et représentants des employeurs et des travailleurs).	Objectif I.2 Les équipes de pays des Nations Unies doivent mettre en œuvre des stratégies ou des dispositifs adaptés aux pays concernés qui favorisent la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à la programmation des activités de développement, en étroite coopération et en concertation avec les gouvernements hôtes.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> État d'avancement de l'application des directives, des stratégies et des dispositifs favorisant la participation de la société civile au niveau des pays Nombre de comités consultatifs de la société civile créés et de coordonnateurs pour les questions relatives à la société civile désignés dans les pays de programme Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Les directives relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient encourager la collaboration avec des organisations de la société civile (premier trimestre 2010). Les consultations nationales tripartites prévues par l'OIT pour mettre en œuvre le Pacte mondial de l'emploi devraient servir à encourager la participation de toutes les parties prenantes aux activités de planification comme les programmes de pays relatifs à un travail décent et les PNUAD 	<ul style="list-style-type: none"> Les directives de 2010 des PNUAD mettent l'accent sur la participation de la société civile à la programmation des PNUAD, en particulier pour ce qui est des priorités nationales, de l'analyse, des groupes thématiques et de la réduction des risques de catastrophe. Le guide de référence de 2010 du GNUD pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement comporte des outils destinés à aider les équipes de pays des Nations Unies à élargir la concertation sur le développement à l'échelle des pays, notamment pour amener la société civile à participer à la programmation. Dans neuf pays, des consultations nationales tripartites en faveur de l'application du Pacte mondial pour l'emploi ont servi à intégrer des éléments de ce pacte dans la planification nationale du développement et dans la politique d'intervention en cas de crise

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation I.3 Paragraphe 12 de la résolution 62/208	Mesure I.3 Le CCS et ses mécanismes, en particulier le GNUD, doivent suivre de près la cohérence, l'efficacité et l'efficacité des activités de coopération pour le développement au niveau des pays.	Objectif I.3 Rationaliser la répartition des tâches entre les différents mécanismes de coordination du CCS, notamment pour assurer la cohérence des activités menées au niveau des pays	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation et coordination des mandats, plans de travail et programmes d'action du Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD • Institutionnalisation de la coopération entre les piliers du CCS Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des plans de travail et programmes d'action des trois piliers du CCS grâce aux réunions tenues régulièrement par leurs secrétariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Les présidents et vice-présidents des trois piliers du CCS se réunissent régulièrement pour examiner des questions du ressort de celui-ci. • La coordination et les échanges d'informations sont renforcés à la faveur des réunions tenues régulièrement par les secrétariats, y compris celles consacrées aux programmes de travail des comités. • Le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD ont mené une mission conjointe pour déterminer les obstacles à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et veiller à la cohérence des activités de suivi au Siège. • Le plan général d'action sur les changements climatiques du CCS est mis en œuvre par le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes en étroite collaboration avec l'équipe spéciale du GNUD chargée de la viabilité environnementale, des changements climatiques et de Rio+20.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<ul style="list-style-type: none"> Le CCS a entrepris de définir le degré d'importance des programmes en fonction de directives sur les risques acceptables en matière de gestion, de programmes et d'activités opérationnelles.
Orientation I.4	Mesure I.4	Objectif I.4	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 10 de la résolution 62/208	Veiller à ce que les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement aient un lien direct clairement établi avec les plans et priorités des pays et soient élaborés sous la direction des autorités nationales, en phase avec les cycles de planification et de programmation des pays, et avec la participation de toutes les parties prenantes au niveau national, selon ce qui est préconisé par les directives relatives aux plans-cadres	Veiller à harmoniser tous les nouveaux plans-cadres avec le plan national de développement, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté	Voir l'orientation IV.A-1 Voir l'orientation IV.A-1	
Orientation I.5	Mesure I.5	Objectif I.5	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 13 de la résolution 62/208	<p>a) Veiller à ce que les directives relatives aux plans-cadres garantissent que les processus de planification soient intégrateurs et ouverts à toutes les entités des Nations Unies</p> <p>b) En s'inspirant de la recommandation du groupe de travail du GNUD sur les organismes non résidents, continuer à donner aux organismes non résidents et aux institutions spécialisées toutes les chances de participer aux activités</p>	Utiliser davantage les ressources et les compétences des organismes non résidents et des institutions spécialisées pour ce qui est des plans-cadres et des autres processus de programmation	<ul style="list-style-type: none"> Participation accrue des organismes non résidents aux processus communs de programmation par pays État d'avancement du plan de travail du GNUD concernant les organismes non résidents (2009-2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du programme de préparation de 2010, 17 nouveaux coordonnateurs résidents se sont rendus à New York, à Rome et à Genève pour y rencontrer des hauts responsables, dont certains appartenaient à des organismes non résidents et des institutions spécialisées, pour s'interroger sur la manière dont les
			Résultats prévus	
			<ul style="list-style-type: none"> Familiarisation de tous les nouveaux coordonnateurs résidents avec les mandats des 	

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	de développement au niveau national (voir aussi III.A-4)		organismes non résidents et appui aux opérations nationales de ces organismes <ul style="list-style-type: none"> • Plus large place accordée à l'engagement des organismes non résidents dans l'élaboration des programmes communs de pays dans les rapports annuels des coordonnateurs résidents 	équipes de pays des Nations Unies pourraient mieux tirer parti de leurs capacités et de leurs compétences dans les processus communs de programmation de pays. <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement des organismes non résidents est signalé comme l'un des 5 principaux critères d'évaluation des résultats des coordonnateurs résidents; les rapports de ces derniers laissent entrevoir un plus fort engagement des organismes non résidents dans les analyses de pays et l'élaboration des plans-cadres. • Les fonds alloués à l'analyse des organismes non résidents dans les bureaux des coordonnateurs résidents seront épuisés d'ici à décembre 2011.
Orientation I.6 Paragraphe 14 de la résolution 62/208	Mesure I.6 a) Le GNUD doit fournir un appui opérationnel aux équipes de pays des Nations Unies pour leur permettre d'accélérer la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment par l'intermédiaire du réseau de réflexion sur les	Objectif I.6 a) Tous les nouveaux plans-cadres et les activités opérationnelles doivent tenir compte des buts et priorités des pays en matière de développement, conformément aux objectifs correspondants adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire, ainsi qu'il ressort des résultats	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> • Accès à un corps de conseillers pour les questions techniques et politiques travaillant dans des organismes des Nations Unies et aux pratiques exemplaires concernant les objectifs du Millénaire pour le développement • Amélioration de la 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2010, 97 équipes de pays des Nations Unies (sur 138) ont indiqué que les plans-cadres avaient contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. • Les priorités stratégiques et le plan de travail du GNUD pour 2010-

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	<p>politiques relatives aux objectifs du Millénaire.</p> <p>b) Le Comité de haut niveau sur les programmes doit continuer à renforcer la cohérence de l'action menée par le système pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international.</p>	<p>escomptés ou atteints des plans-cadres et des programmes de pays.</p> <p>b) Élaborer, à l'échelle du système, des stratégies et recommandations visant à renforcer la cohérence dans certains domaines d'activité</p>	<p>coordination, à l'échelle du système, des activités d'appui à la réalisation des objectifs de développement adoptés sur le plan international et mise en œuvre du plan d'action du GNUD relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration du Millénaire (2006-2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans-cadres alignés sur les priorités nationales et les objectifs du Millénaire <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les priorités stratégiques et le plan de travail du GNUD pour 2010-2011 optimisent l'appui aux efforts des pays visant à accélérer la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement (deuxième trimestre de 2010). • Présentation d'une contribution conjointe du GNUD à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement) 	<p>2011 privilégie l'accélération de la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les pays de programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La base de données en ligne sur les bonnes pratiques en matière d'objectifs du Millénaire pour le développement met à la disposition des équipes de pays des Nations Unies une base de connaissances et d'expériences partagées sur les politiques propres à accélérer la réalisation de ces objectifs. • Le GNUD a élaboré un plan d'action en neuf points pour orienter l'appui que les équipes de pays des Nations Unies apportent aux efforts réalisés par les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à titre de suivi du sommet sur ces objectifs; ce plan d'action offre aux équipes de pays un cadre commun pour répondre aux besoins des pays. • Le système et les activités opérationnelles du GNUD visant à accélérer la réalisation des OMD

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			(troisième trimestre de 2010)	a été mis à l'essai dans 10 pays pilotes; il sera rattaché au mécanisme du PNUAD à l'échelon des pays.
			<ul style="list-style-type: none"> Mise au point du système et des activités opérationnelles visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (troisième trimestre de 2010) Le réseau d'action du GNUD en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement fournit aux équipes de pays des Nations Unies un appui technique de haute qualité, rapide et à l'échelle du système (quatrième trimestre de 2010) Action interorganisations coordonnée par le biais du CCS pour assurer le suivi du Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement 	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau d'action du GNUD en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement a aidé 10 équipes de pays des Nations Unies dans l'examen des stratégies pour la réduction de la pauvreté/stratégies nationales de développement, des rapports des pays sur les objectifs du Millénaire, dans l'appui à la programmation conjointe et le système visant à accélérer la réalisation des objectifs. Ce réseau a une influence encore limitée. Le CCS a approuvé en avril 2011 le cadre intégré de mise en œuvre pour les objectifs du Millénaire pour le développement.

Domaine d'intervention

Section II : financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

Principaux résultats escomptés

Section II : financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

Orientation II.0	Mesure II.0	Objectif II.0	Indicateurs de résultats
Paragraphe 17 et 31 de la résolution 62/208	Accroître l'APD	Honorer les engagements pris concernant l'APD	<ul style="list-style-type: none"> Volume de l'APD APD en pourcentage du RNB Volume de l'APD octroyée aux PMA et en pourcentage du RNB Voir le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le financement des activités opérationnelles pour le développement (A/66/79-E/2011/107)

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation II.1</p> <p>Paragraphes 23 et 29 de la résolution 62/208, paragraphes 5 à 9, 12 et 16 de la résolution 63/232 et paragraphe 33 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social</p>	<p>Mesure II.1</p> <p>a) Redoubler d'efforts pour accroître les ressources de base</p> <p>b) Poursuivre l'analyse menée par le Secrétariat de la situation financière actuelle et des perspectives s'agissant des ressources de base et des autres ressources</p>	<p>Objectif II.1</p> <p>a) Améliorer la quantité et la qualité des ressources destinées aux activités opérationnelles du système des Nations Unies</p> <p>b) Fournir des informations sur l'évolution des ressources de base (ou ordinaires) et des autres ressources lors des réunions annuelles des organes directeurs des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement</p> <p>c) Faire figurer dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles une description de la situation financière actuelle et des perspectives s'agissant des ressources de base et des autres ressources</p>	<p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des objectifs des pays développés concernant l'APD (0,7 % du RNB, dont 0,15 % à 0,20 % destinés aux PMA) 	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'objectif de mobilisation de ressources défini dans les plans stratégiques à moyen terme des organismes Augmentation de la part des ressources de base dans l'ensemble des fonds alloués Adoption de stratégies visant à mobiliser des ressources de base <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'évolution des ressources de base et des autres ressources à partir des différents types de ratios des ressources de base en fonction de l'origine et de l'utilisation des fonds Étude de la prévisibilité du financement de l'ONU, y compris de l'impact d'une croissance rapide sur les autres ressources, des fluctuations des taux de change et de la crise économique et financière
				<ul style="list-style-type: none"> Voir le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le financement des activités opérationnelles pour le développement (A/66/79-E/2011/107) Le document directif du GNUD sur la constitution, la gestion et la liquidation des fonds d'affectation spéciale multidonateurs destinés à appuyer la réalisation des priorités nationales a été approuvé en février 2011

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation II.2 Paragraphe 23 de la résolution 62/208	Mesure II.2 Élaborer des méthodes harmonisées de recouvrement des coûts et les soumettre à l'approbation des organes directeurs des Nations Unies concernés	Objectif II.2 Mettre la dernière main à l'accord interinstitutions sur les définitions, les méthodes et l'ampleur du recouvrement des coûts	Indicateurs de résultats Voir l'orientation IV.C-6 Résultats prévus Étude du recouvrement des coûts liés à la gestion et à l'administration des autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des conclusions de l'étude sur le recouvrement des coûts dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles pour le développement (A/66/79-E/2011/107)
Orientation II.3 Paragraphes 26 et 27 de la résolution 62/208 et paragraphe 39 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	Mesure II.3 a) Le système des Nations Unies doit mettre en œuvre son plan d'action pour mener à bien, d'ici à la fin de la décennie, le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. b) Le GNUD doit examiner le rôle des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans les pays à revenu intermédiaire. c) Le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUD doivent appuyer l'action menée par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour aider les États à atténuer les incidences de la crise financière.	Objectif II.3 <ul style="list-style-type: none"> Avancer dans l'exécution des principales mesures énoncées dans le plan d'action Le GNUD doit terminer l'étude sur les pays à revenu intermédiaire d'ici à la fin de 2009. 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> Progrès de l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles Dépenses consenties par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles dans les PMA Adoption par les organismes des Nations Unies de cadres et politiques de planification stratégique axés sur les PMA État d'avancement de l'examen du rôle joué par le système des Nations Unies pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Recensement des initiatives actuelles du système des Nations Unies en faveur des PMA et des lacunes en prévision de la 	<ul style="list-style-type: none"> Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, les institutions spécialisées ont établi à l'intention du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement un compendium de leurs mandats, programmes, initiatives et perspectives en prévision de la quatrième Conférence sur les PMA en vue de mettre au point une initiative mondiale de renforcement de la capacité productive dans les PMA. Ce compendium a mis en lumière l'existence d'une action importante menée par le système des Nations Unies à cet égard.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<p>quatrième Conférence sur les pays les moins avancés (Istanbul, 9-13 mai 2011) (premier trimestre de 2011)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repositionnement de l'approche des équipes de pays des Nations Unies dans les priorités stratégiques du GNUD pour 2010-2011 (premier trimestre de 2011) • Les initiatives conjointes de lutte contre la crise du CCS encouragent les équipes de pays des Nations Unies à aider les PMA à faire face à la crise financière et économique mondiale au moyen de travaux d'analyse, de recensement des lacunes et d'action conjointe (premier trimestre de 2011) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, 51 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement au niveau des pays ont été consacrés aux PMA, comme en 2008; quatre des cinq principaux bénéficiaires du financement d'activités opérationnelles de développement en 2009 étaient des PMA, à savoir le Soudan, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie. • La déclaration du CCS concernant la quatrième Conférence a été diffusée à Istanbul. • Plusieurs institutions ont contribué aux préparatifs de la quatrième Conférence sous forme d'études de fond et de manifestations spéciales. • Neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise du CCS sont actuellement menées à l'échelon des pays avec l'appui du GNUD. • En 2010, 70 équipes de pays des Nations Unies ont aide des autorités nationales à entreprendre des analyses et des programmes pour atténuer les effets des crises

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				économique, financière et alimentaire.
				<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes régionales du GNUD ont mis des ressources à la disposition des équipes de pays des Nations Unies qui avaient besoin de directives pour l'élaboration de stratégies nationales dans les pays à revenu intermédiaire. • Les équipes de pays des Nations Unies ont signalé effectuer des études sur les activités de l'ONU dans les pays à revenu intermédiaire en vue de formuler des PNUAD plus ciblés.
Orientation II.4	Mesure II.4	Objectif II.4	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 28 de la résolution 62/208 et paragraphes. 3, 4 et 13 de la résolution 63/232	<p>Le Département des affaires économiques et sociales doit :</p> <p>a) S'employer, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et le CCS (Comité de haut niveau sur la gestion et GNUD) à étendre le champ d'application et à améliorer la qualité des données financières relatives aux activités opérationnelles du système des Nations Unies;</p> <p>b) S'atteler à améliorer les définitions et les nomenclatures financières en vigueur dans le système;</p> <p>c) Assurer la</p>	<p>a) D'ici au prochain examen complet des activités opérationnelles, le DAES doit mettre au point des plans de travail avec un nombre croissant d'entités des Nations Unies en vue d'améliorer la collecte et la présentation de leurs données financières.</p> <p>b) Le rapport présenté au Conseil économique et social en 2008 doit comprendre une brève évaluation des progrès accomplis et une description des activités planifiées énoncées au paragraphe a) ci-dessus.</p> <p>c) D'ici à 2010, fusionner les rapports sur la coopération technique au sein du</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accords en vigueur entre le DAES, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies visant à améliorer, à l'échelle du système, la collecte de données financières concernant le financement des activités opérationnelles de développement • Accords passés avec des organismes des Nations Unies concernant l'harmonisation des données <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption en 2011 de classifications uniformes pour les statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue en janvier 2011 d'une réunion de haut niveau DAES/CCS en vue de renforcer à l'échelle du système les rapports sur le financement des activités opérationnelles de développement; les organismes des Nations Unies ont insisté sur la nécessité pour le CCS, le DAES et l'OCDE de rationaliser la collecte de données et de fournir des orientations plus claires sur la terminologie actuelle

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	coordination des travaux d'harmonisation des entrepôts de données avec le Comité de haut niveau sur la gestion [voir la mesure IV.C-6 b)]	système des Nations Unies établis par le PNUD et leurs suppléments statistiques avec l'analyse statistique établie par le DAES sur le financement des activités opérationnelles pour le développement d) Inclure dans le rapport du Secrétaire général l'évaluation des fonds d'affectation spéciale thématiques, des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des autres mécanismes de financement volontaire	financières <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des études manuelles par des transferts automatiques de données d'ici à juin 2012 • Établissement régulier de rapports sur les activités opérationnelles de développement par le DAES et le CCS à partir des données pour 2011 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DAES et le CCS ont approuvé un cadre pour améliorer la portée et la qualité des données financières. • Examen des données financières entrepris par les principaux organismes des Nations Unies en vue d'améliorer les définitions et les classifications • Le projet dirigé par le Comité de haut niveau sur la gestion concernant une base de données sur les statistiques financières à l'échelle du système et l'établissement de rapports se trouve au premier stade de sa mise en œuvre • Mise au point d'un plan de travail en vue de la constitution pour le CCS d'une base centrale d'informations sur le financement, et notamment mise en place d'un système commun de collecte de données adapté aux besoins du DAES et du CCS; la réalisation de ce projet devrait être achevée vers le milieu de l'année 2012 • Intégration du rapport du PNUD sur la coopération technique dans le rapport du DAES sur le financement, réduisant ainsi la

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				charge qui pèse sur les fournisseurs de données
				<ul style="list-style-type: none"> En 2010, le PNUD a lancé une passerelle d'accès aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs, site qui fournit aux institutions des Nations Unies, aux donateurs et autres partenaires des informations détaillées sur les fonds de ce type administrés par le PNUD
Orientation II.5	Mesure II.5	Objectif II.5	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 29 de la résolution 62/208, paragraphe 16 de la résolution 63/232 et paragraphe 42 de la résolution 64/289	Le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, un rapport sur les mesures prises pour améliorer la quantité et la qualité des ressources destinées à financer les activités opérationnelles du système des Nations Unies	Lancer l'initiative du Secrétaire général	<ul style="list-style-type: none"> Rapport du Secrétaire général sur les initiatives proposées ou lancées 	Voir les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les consultations relatives à la cohérence du système
Orientation II.6	Mesure II.6	Objectif II.6	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 33 de la résolution 62/208	Adopter, à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, un système commun de planification, de contrôle et de communication des résultats, en tenant dûment compte des systèmes nationaux	En 2008, mettre en place, à titre expérimental, un système commun de planification axée sur les résultats, de contrôle et de communication d'informations, destiné à être utilisé dans les différents pays, et s'en inspirer pour établir une feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> Progrès dans la mise au point d'un outil de contrôle et de communication d'informations sur les résultats à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> 28 équipes de pays ont réalisé des examens annuels normalisés ou utilisé le schéma opérationnel standard pour rendre compte des plans-cadres. Mise au point définitive du manuel sur la gestion axée sur les résultats, qui attend l'approbation du GNUM Voir IV A.1 Décision du GNUM de n'exiger un
			Résultats prévus	
			<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation par les équipes de pays des mécanismes d'établissement des rapports annuels au moyen du schéma 	

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			opérationnel standard du GNUD	rapport intérimaire sur le PNUAD utilisant le schéma opérationnel standard qu'une fois par cycle
			<ul style="list-style-type: none"> Mise au point définitive et approbation du manuel sur la gestion axée sur les résultats par le GNUD (quatrième trimestre de 2010) 	
Orientation II.7	Mesure II.7	Objectif II.7	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 14 de la résolution 63/232	Compte tenu de la complexité de l'architecture de l'aide internationale, étudier les modalités de coopération avec d'autres partenaires de développement aux fins d'une plus grande complémentarité et d'une plus grande efficacité dans l'exécution de leurs mandats	Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent élaborer des stratégies de coopération avec d'autres partenaires de développement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stratégies de partenariat élaborées et de partenariats en place Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> Suite de l'élaboration de stratégies pour la conclusion de partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> Les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement, y compris la Banque mondiale, ont continué de travailler avec d'autres partenaires de développement sur les neuf domaines d'intervention sur lesquels portent les initiatives conjointes de lutte contre la crise du CCS. Les organismes des Nations Unies collaborent avec les institutions financières internationales pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de mécanismes de partenariat tels que l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Initiative africaine pour les objectifs du Millénaire pour le développement et le Groupe mondial sur la migration, entre autres.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes des Nations Unies participent à des réunions de donateurs et de partenaires dans des enceintes telles que le G-20, l'International Business Council du Forum économique mondial, la Conférence internationale du travail, les commissions de l'Union européenne et les réseaux de la société civile. • L'ONUDI et le PNUD ont créé une plate-forme interorganisations de gestion des connaissances au service du développement du secteur privé en utilisant des ressources du Fonds pour les objectifs du Millénaire pour le développement; l'ONUDI participe au Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise; le FNUAP a mis au point une stratégie de mobilisation de ressources pour le secteur privé; le FIDA a signé un nouvel accord de partenariat de financement avec la Banque islamique de développement; le PAM travaille en partenariat avec près de 2 000

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				organisations non gouvernementales et organisations communautaires; le PNUE travaille en partenariat avec plus de 190 institutions pour financer l'initiative de financement du PNUE; l'UNICEF participe à plus de 80 partenariats mondiaux avec quelques-uns des plus importants fonds mondiaux.
Orientation II.8 Paragraphe 15 de la résolution 63/232	Mesure II.8 Mobiliser et affecter des ressources sur la base d'un plan stratégique comprenant un cadre pluriannuel de programmation des ressources	Objectif II.8 Marquer plus nettement le lien entre le financement et les résultats dans les cadres de planification stratégique	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation et allocation des ressources en fonction des résultats pluriannuels et des cadres de programmation des ressources Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la programmation pluriannuelle des ressources des organismes des Nations Unies en fonction des plans stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> Un nombre croissant d'organismes ont défini des plans pluriannuels et des cadres de résultats (FAO, FIDA, OIT, PNUE, ONUDI et OMS, par exemple). Peu d'organismes ont aussi un programme de ressources pluriannuel (PNUD, FNUAP et UNICEF, par exemple); d'autres tels que la FAO, l'UNICEF et le PAM, ont entrepris d'élaborer des plans de mobilisation de ressources plus vastes à l'appui de leurs plans stratégiques.
Orientation II.9 Paragraphe 10 de la résolution 63/232	Mesure II.9 Élargir le cercle des donateurs pour éviter de dépendre d'un nombre restreint de bailleurs de fonds	Objectif II.9 Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent prendre des mesures pour élargir le cercle des donateurs.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> Nombre de donateurs Pourcentage de ressources reçues provenant des 10 plus gros donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Voir le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles de développement pour 2009 (A/66/79-E/2011/107)

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
-------------------------------	----------------	------------------------------------	--	--------------------------

Domaine d'intervention

Section III : contribution des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement

Principaux résultats escomptés

Section III.A : renforcement des capacités et développement

Orientation III.A-1	Mesure III.A-1	Objectif III.A-1	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 35 et 36 de la résolution 62/208	Diffuser la méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD pour assurer la cohérence de l'action menée en matière de renforcement des capacités dans les pays de programme, notamment dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres. Communiquer cette méthode aux partenaires nationaux, notamment aux ministères d'exécution, et l'examiner avec eux en les aidant à évaluer leurs capacités	a) Faire du renforcement des capacités des institutions nationales un des objectifs principaux de chaque plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le cadre de l'aide apportée aux pays de programme pour qu'ils atteignent les objectifs de développement arrêtés au niveau international b) Présenter la méthode d'évaluation des capacités nationales à toutes les équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires nationaux, en premier lieu à ceux des pays où un nouveau plan-cadre doit être lancé en 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation, par les équipes de pays des Nations Unies, de la méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des capacités par le PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point et diffusion de directives pour appuyer l'application par les équipes de pays de la méthode d'évaluation mise au point par le GNUD • L'équipe spéciale du GNUD sur le renforcement des capacités a apporté son appui à deux évaluations interorganisations des capacités en République dominicaine et au Chili
Orientation III.A-2	Mesure III.A-2	Objectif III.A-2	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 37, 38 et 42 de la résolution 62/208	a) Les équipes de pays des Nations Unies doivent continuer, dans le cadre des objectifs des plans-cadres, à aider les pays, lorsqu'ils en font la demande, à renforcer les capacités de planification, de programmation, de contrôle et d'évaluation des institutions nationales s'occupant du développement.	a) En 2008-2010, aider les pays de programme à améliorer la planification, la programmation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation des activités de développement b) Aider les équipes de pays des Nations Unies à contribuer davantage au renforcement des capacités nationales Voir l'objectif IV.E-2	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte, dans les plans-cadres, des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités de planification, de programmation, de contrôle de l'exécution et d'évaluation • Équipes de pays des Nations Unies bénéficiant d'une aide globale en matière de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 équipes de pays des Nations Unies ont intégré le renforcement des capacités dans le PNUAD. • La panoplie d'outils du GNUD pour appuyer les efforts de renforcement des capacités des équipes de pays a été modernisée et diffusée à nouveau en 2010. • Tous les cours de formation du PNUAD comportent

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
Orientation III.A-3	Mesure III.A-3	Objectif III.A-3	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 39 et 41 de la résolution 62/208 et paragraphe 13 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	a) Continuer d'aider les fonds et programmes ainsi que les membres des équipes de pays des Nations Unies qui le souhaitent à recourir à l'approche harmonisée des transferts monétaires et intensifier la collaboration en la matière avec les institutions spécialisées	a) Les équipes de pays des Nations Unies doivent mieux faire le lien entre le renforcement des capacités nationales et l'approche harmonisée des transferts monétaires, et recourir davantage à cette dernière.	Voir l'orientation IV.C-2 • Évaluation dans les plans-cadres de la viabilité des activités de renforcement des capacités, au moyen d'indicateurs clairs Résultats prévus Voir l'orientation IV.C-2	Voir l'orientation IV. C-2 (approche harmonisée des transferts monétaires) • Le recours par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à des compétences nationales dans le
			Résultat prévu • Prise en compte, dans les plans-cadres, des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités de planification, de programmation, de contrôle de l'exécution et d'évaluation	une composante renforcement des capacités. • Plusieurs organismes ont contribué aux efforts de renforcement des capacités à l'échelon des pays : l'ONUDI et l'OMS ont contribué à définir la dimension sectorielle du mécanisme BCP/PNUAD; l'OIT s'est concentré sur le renforcement des capacités dans le Programme pour un travail décent, de même que l'UNICEF dans les programmes relatifs aux transferts monétaires et que le PAM dans ceux relatifs à la sécurité alimentaire; l'ONUD a élaboré des directives sur la méthodologie et les outils de renforcement des capacités à partir de données d'expérience; la FAO a mis au point une nouvelle stratégie d'entreprise axée sur la viabilité

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	<p>b) Les équipes de pays doivent dresser des listes d'experts nationaux et constituer avec eux des réseaux capables de participer aux activités de renforcement des capacités soutenues par les organismes des Nations Unies.</p> <p>c) Les équipes de pays doivent aider les gouvernements à consolider les dispositifs de passation des marchés afin que les organismes des Nations Unies puissent y recourir.</p> <p>d) Le GNUD doit mettre au point des indicateurs permettant d'évaluer la viabilité des activités de renforcement des capacités menées par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.</p> <p>Voir la mesure IV.C-2</p>	<p>b) Les équipes de pays doivent faire des progrès notables sur ce point d'ici au prochain examen triennal complet.</p>		<p>cadre de leurs activités opérationnelles ne fait pas l'objet d'un suivi et n'est pas signalé systématiquement à l'échelle du système.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des indicateurs permettant d'évaluer la viabilité des efforts de renforcement des capacités n'existent pas encore.
<p>Orientation III.A-4 Paragraphe 43 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure III.A-4 Utilisant les possibilités de programmation commune qu'offrent les plans-cadres, les organismes des Nations Unies doivent collaborer au renforcement des capacités, en mettant leurs connaissances spécialisées à la disposition de tous et en recourant aux cadres et outils communs (tels que la panoplie de mesures du CCS garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein emploi et de travail décent).</p>	<p>Objectif III.A-4 Tous les nouveaux BCP et autres analyses doivent comporter une évaluation des capacités nationales; les plans-cadres doivent définir le rôle des Nations Unies dans le renforcement des capacités, notamment l'apport des différents organismes et institutions spécialisées aux programmes communs.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> BCP assortis d'évaluations des capacités Utilisation des programmes communs pour améliorer la cohérence des activités de renforcement des capacités pour ce qui est des plans-cadres <p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la mise à la disposition des équipes de pays des Nations Unies de cadres et outils communs aux organismes des 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action du PNUAD (volontaire) a été adopté pour servir de plan de mise en œuvre intégré, explicitant comment le système des Nations Unies agit d'un commun accord pour appuyer le renforcement des capacités nationales. Les programmes conjoints encouragent les organismes du système des Nations Unies à travailler ensemble, dans un cadre commun, pour

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			Nations Unies (directives ou panoplie de mesures relatives aux BCP et aux plans-cadres)	<p>appuyer le renforcement des capacités nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La panoplie de mesures du CCS sur le plein emploi et le travail décent a été présentée aux organisations d'employeurs et de travailleurs à Dakar (avril 2010) et à Lima (août 2010), à l'occasion de séminaires visant à encourager leur participation à la préparation du PNUAD. • La FAO dirige, en étroite collaboration avec le PAM et l'OIT, l'élaboration d'une note d'orientation du GNUM sur l'intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les BCP et les PNUAD.
Orientation III.A-5 Paragraphe 44 de la résolution 62/208	Mesure III.A-5 Le GNUM doit : a) Déterminer comment les organismes des Nations Unies pourraient mieux contribuer à l'application de mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide; b) Établir des directives relatives aux indicateurs de l'efficacité de l'aide qui présentent un intérêt pour les organismes des Nations Unies au niveau des pays, y compris le plan-cadre, en tenant compte, selon qu'il convient, de l'examen prochain de la Déclaration de Paris sur	Objectif III.A-5 <ul style="list-style-type: none"> • Le GNUM et le Comité de haut niveau sur la gestion doivent formuler des objectifs précis pour 2008-2010. • En 2009 au plus tard, les plans-cadres devront comprendre des indicateurs sur le respect des engagements pris par le système des Nations Unies en matière d'efficacité de l'aide. • La mise en œuvre des mesures d'harmonisation prévues par le plan 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan d'action du GNUM sur l'efficacité de l'aide • Progrès dans l'élaboration de la note d'orientation du GNUM relative à l'action des équipes de pays des Nations Unies face à la nouvelle conjoncture en matière d'aide au développement • Progrès dans l'élaboration de directives sur la prise en compte, 	<ul style="list-style-type: none"> • Le guide de référence du GNUM pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement a été élaboré en 2010; il fournit aux équipes de pays des listes de contrôle et des indicateurs de résultats qui tiennent compte des engagements pris dans le cadre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement et des priorités du

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	<p>l'efficacité de l'aide et des nouvelles directives issues de l'examen du Consensus de Monterrey;</p> <p>c) Mettre en œuvre le plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion relatif à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement (voir l'orientation IV.C.3).</p>	<p>doit progresser.</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité du système des Nations Unies grâce à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement 	<p>dans les indicateurs du plan-cadre, du respect des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> Progrès dans la mise en œuvre du plan d'action du CCS relatif à l'harmonisation des méthodes <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un guide de référence pour aider les équipes de pays à fournir une aide au développement plus efficace (quatrième trimestre de 2010) Encourager une participation efficace et qualitative des équipes de pays à l'étude sur la suite donnée à la Déclaration de Paris (premier trimestre de 2011) 	<p>GNUD.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GNUD a organisé quatre ateliers régionaux qui ont permis de former 69 équipes de pays à participer à l'enquête de suivi de la Déclaration de Paris; ces ateliers visaient à améliorer la validité et la fiabilité des résultats d'enquêtes pour le système de développement des Nations Unies et à promouvoir le programme général sur l'efficacité de l'aide; cette enquête est en cours – un rapport final sera disponible en septembre 2011. Le GNUD a élaboré des directives supplémentaires à l'intention des équipes de pays chargées de cette étude et constitué un service d'assistance à l'appui de la participation du système des Nations Unies. <p>Voir l'orientation IV.C.3 sur la simplification et l'harmonisation</p>
Orientation III.A-6	Mesure III.A-6	Objectif III.A-6	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 45 et 46 de la résolution 62/208	a) Le Comité de haut niveau sur les programmes doit continuer de se pencher sur les moyens de relever au mieux les défis scientifiques et technologiques que pose le renforcement des capacités, notamment ceux mentionnés dans les documents finals du	a) Réaliser l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes en 2009 b) Le GNUD doit formuler, d'ici à la mi-2010, des directives sur l'évaluation des capacités technologiques à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.	<ul style="list-style-type: none"> État d'avancement de l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes Directives fournies aux équipes de pays des Nations Unies sur les réponses à apporter aux pays concernant le renforcement des 	<ul style="list-style-type: none"> En 2010, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, sous la direction commune de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la CNUCED et de l'UNESCO, a mené une enquête pour

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	<p>Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial sur la société de l'information.</p> <p>b) Le GNUD doit encourager les équipes de pays des Nations Unies à inclure, avec l'accord des partenaires nationaux, les aspects technologiques dans leurs activités de renforcement des capacités.</p>	<p>c) Faire figurer l'évaluation des capacités technologiques nationales dans les bilans communs de pays et autres analyses, et prendre en compte les lacunes dans les plans-cadres, si les gouvernements le demandent et s'il y a lieu</p>	<p>capacités technologiques</p> <p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration à l'intention des équipes de pays de directives concernant le renforcement des capacités technologiques à partir de l'examen réalisé par le Comité de haut niveau sur les programmes 	<p>recenser et classer les activités actuelles et récentes du système des Nations Unies touchant le renforcement des capacités technologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'UIT, l'ONUDI et l'OMPI sont à la tête de l'initiative conjointe sur la technologie et l'innovation en cas de crise menée par la Comité de haut niveau sur les programmes, initiative qui permettra d'examiner les principaux problèmes dans ce domaine.
<p>Orientation III.A-7</p> <p>Paragraphe 47 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure III.A-7</p> <p>Le GNUD doit :</p> <p>a) Créer un réseau de renforcement des capacités pour l'échange, à l'échelle du système, d'informations sur les activités menées en la matière;</p> <p>b) Diffuser les résultats des évaluations menées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation concernant le renforcement des capacités.</p>	<p>Objectif III.A-7</p> <p>a) Mettre en service en 2009 au plus tard le réseau de renforcement des capacités créé par le GNUD</p> <p>b) Tirer les enseignements des évaluations du renforcement des capacités réalisées par les organismes des Nations Unies et les communiquer aux équipes de pays des Nations Unies</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> État d'avancement de la mise en place par le GNUD du réseau de renforcement des capacités Accès des équipes de pays des Nations Unies aux résultats des évaluations du renforcement des capacités réalisées par les organismes des Nations Unies <p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolidation du renforcement des capacités institutionnelles grâce aux priorités stratégiques du GNUD pour 2010-2011 	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en service du réseau de renforcement des capacités à l'échelle du système, qui est ouvert aux organismes des Nations Unies et aux experts extérieurs L'évaluation extérieure de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales a été diffusée et peut être consultée en ligne.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
-------------------------------	----------------	------------------------------------	--	--------------------------

Principal résultat escompté

Section III.B : coopération Sud-Sud et développement des capacités nationales

Orientation III.B-1	Mesure III.B-1	Objectif III.B-1	Indicateurs de résultats
Paragraphe 48 de la résolution 62/208	Les directives relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement doivent encourager les équipes de pays des Nations Unies à promouvoir la coopération triangulaire et Sud-Sud; les résultats doivent figurer dans les rapports des organismes des Nations Unies	Sur la base d'une étude claire, recours et appui accrus à la coopération triangulaire et Sud-Sud en tant que modalités d'appui du système des Nations Unies aux activités de renforcement des capacités, là où il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Accès des équipes de pays des Nations Unies à des directives concernant la promotion de la coopération triangulaire et Sud-Sud s'agissant des plans-cadres • Recours accru à la coopération triangulaire et Sud-Sud pour renforcer les capacités des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la coopération Sud-Sud aux niveaux mondial, régional et national par le biais des priorités stratégiques du GNUD pour 2010-2011 (deuxième trimestre de 2010) • Élaboration de directives sur la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le contexte de l'efficacité de l'aide (quatrième trimestre de 2010)
			<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités stratégiques du GNUD pour 2010-2011 mettent l'accent sur le renforcement des partenariats Sud-Sud et triangulaires en tant que facteur de renforcement des capacités. • Le guide de référence pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement contient des directives sur la coopération Sud-Sud et triangulaire • Les équipes régionales du GNUD, en coordination avec les mécanismes régionaux de coordination, facilitent l'accès des équipes de pays des Nations Unies aux connaissances et aux ressources, y compris à la coopération Sud-Sud et triangulaire, pour contribuer à la qualité et à la cohérence de la programmation, du fonctionnement et de l'application du système de responsabilisation des cadres supérieurs. • Inclusion de points d'accès à la coopération Sud-Sud

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>dans les nouvelles directives BCP/PNUAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipes de pays des Nations Unies cherchent à appuyer activement les gouvernements nationaux dans la promotion de la coopération Sud-Sud en tant que pilier du renforcement des capacités. • Le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud a entrepris l'élaboration de directives opérationnelles sur la coopération Sud-Sud en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement/GNU D et le PNUD; à cet égard, le Groupe spécial a organisé deux réunions interdépartementales et participé à un atelier organisé par le Bureau de la coordination des activités de développement/GNU D à l'intention des coordonnateurs des Nations Unies en Afrique orientale et en Afrique australe. • Ouverture de consultations sur un projet de cadre de collaboration pour la coopération Sud-Sud dans les domaines du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du VIH/sida

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation III.B-2 Paragraphe 51 à 54 de la résolution 62/208	Mesure III.B-2 Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, étend la portée du Réseau d'information pour le développement aux activités de coopération triangulaire et Sud-Sud de l'ensemble du système, y compris pour ce qui est de l'évaluation des activités concluantes de renforcement des capacités au niveau des pays et des régions.	Objectif III.B-2 Le Réseau d'information pour le développement étend sa portée aux activités des organismes des Nations Unies en matière de coopération triangulaire et Sud-Sud.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> Le Réseau d'information pour le développement rend compte de l'application de cette mesure à l'échelle du système. Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> Expansion de la portée du Réseau et d'autres mécanismes d'échange vers d'autres pays, institutions et secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> 55 fichiers d'experts ont été ajoutés au Réseau d'information pour le développement et les services ont été élargis aux organismes nationaux de développement. En Asie et dans le Pacifique, un fichier commun de l'ONU a été établi avec la participation de six institutions des Nations Unies. À ce jour, le Réseau dispose d'informations sur 10 630 experts. De nouvelles informations sont actuellement téléchargées en collaboration avec des organismes des Nations Unies dans le cadre du Réseau revitalisé, qui deviendra l'Académie mondiale de développement Sud-Sud. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a documenté : <ul style="list-style-type: none"> 18 études de cas sur la lutte contre la pauvreté par le biais de la coopération Sud-Sud (avec l'OIT); 9 exemples de bonnes pratiques en matière d'hygiène de la procréation (avec

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>le FNUAP et d'autres partenaires);</p> <ul style="list-style-type: none"> • 31 exemples de bonnes pratiques de réduction des risques de catastrophe dans l'hémisphère Sud (avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'OIT et le Réseau mondial d'ONG); • 17 études de cas sur les meilleures pratiques fiscales (avec le DAES); • Analyse de 52 exemples pratiques et réussis de coopération Sud-Sud et triangulaire (avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale, l'ONUDI, l'UNESCO, l'UNICEF et 16 coordonnateurs de la coopération Sud-Sud); • Plus de 300 solutions modulables de coopération Sud-Sud et triangulaire ont été illustrées lors de l'exposition mondiale sur le développement Sud-Sud en 2008, 2009 et 2010.
Orientation III.B-3	Mesure III.B-3	Objectif III.B-3	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 49 et 53 de la résolution 62/208	Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud est étoffé.	Un soutien plus poussé est accordé au Groupe spécial.	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités du Groupe spécial sont étoffées. • Le Groupe spécial 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Administrateur du PNUD a créé deux postes au sein du Groupe spécial en 2011 pour la région

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
<p>Orientation III.B-4 Paragraphe 52 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure III.B-4 Les approches possibles en matière de coopération Sud-Sud sont étudiées et l'on détermine si ce type de coopération peut contribuer à l'efficacité de l'aide.</p>	<p>Objectif III.B-4 Des études mettent en lumière le potentiel qu'offre la coopération Sud-Sud.</p>	<p>pour la coopération Sud-Sud collabore avec les autres organismes des Nations Unies.</p> <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Des études sont menées à bien au plus tard en 2008 et en 2010 dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, ainsi qu'en 2012 dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. 	<p>des États arabes et pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PNUD a lancé en 2009 un rapport analysant les échanges, les investissements, la coopération industrielle, l'environnement, les industries créatives, les TIC et la coopération pour le développement dans une perspective Sud-Sud (avec la CNUCED, l'ONUDI, le PNUE, l'UNESCO, le Centre du commerce international et le Centre du Sud). Le PNUD a publié un rapport sur l'économie créative en tant que facteur de développement (avec la CNUCED, l'UNESCO et l'OMPI). l'OIT a entrepris une analyse des possibilités actuelles et futures de coopération Sud-Sud. Une étude est en cours sur la coopération Sud-Sud au service du développement des infrastructures à l'intention du Forum pour la coopération en matière de développement.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
-------------------------------	----------------	------------------------------------	--	--------------------------

Principaux résultats escomptés

Section III.C : égalité des sexes et autonomisation de la femme

Orientation III.C-1	Mesure III.C-1	Objectif III.C-1	Indicateurs de résultat
Paragraphe 56 et 57 de la résolution 62/208	<p>a) Un plan de mise en œuvre par les organismes des Nations Unies de la stratégie du CCS d'institutionnalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est élaboré et les activités de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au niveau des pays se poursuivent, notamment au moyen de directives du GNUD à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>b) Les organismes des Nations Unies sont incités à faire connaître, au moyen du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, l'état d'avancement des politiques et des stratégies d'institutionnalisation de l'égalité des sexes.</p>	<p>a) L'Équipe spéciale du GNUD pour l'égalité des sexes et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes examinent conjointement les directives en vigueur sur l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les programmes de pays et l'appui fourni à cet égard par les services de siège en 2009.</p> <p>b) L'avant-projet de plan d'action est achevé en 2009.</p> <p>c) Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes présente au CCS, en 2009, ses propositions pour un système de suivi et d'évaluation de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration des directives et l'appui correspondant à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les programmes de pays progressent. • L'élaboration du plan d'action progresse. • Le Réseau interinstitutions prend des décisions visant à promouvoir le suivi de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une méta-évaluation des activités menées par différents organismes des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, et documentation des enseignements qui en ont été tirés • Adoption par le Réseau interinstitutions d'un plan d'action pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système • Préparation par ONU-Femmes du rapport du Secrétaire général sur les progrès, les lacunes et les problèmes observés dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes du système des Nations Unies

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>l'activité du système des Nations Unies seront révisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (juillet 2011) sur l'intégration de la dimension femmes comportera une section sur la manière dont ONU-Femmes s'acquittera de sa tâche.
Orientation III.C-2	Mesure III.C-2	Objectif III.C-2	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 60 de la résolution 62/208	Les instruments et autres moyens du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes – parmi lesquels le Guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes, les modules de formation à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes destinés aux équipes de pays et la liste internationale de spécialistes de l'égalité des sexes – sont mis à jour.	<p>a) Ces instruments et moyens sont mis à jour et diffusés auprès de tous les organismes des Nations Unies d'ici à la fin de 2009.</p> <p>b) Une étude de faisabilité de l'élaboration de modules et de cours de formation à l'intention des spécialistes de l'égalité des sexes et des coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité des sexes est réalisée d'ici à 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La mise à jour des instruments et moyens progresse. La réalisation de l'étude de faisabilité progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Achèvement en 2011 du Guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes et diffusion aux équipes de pays des Nations Unies Adaptation de la formation en ligne sur l'égalité des sexes par l'École des cadres du système des Nations Unies en vue de sa diffusion à l'ensemble du système Finalisation du fichier des spécialistes des questions d'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies Étude de faisabilité sur la formation dans l'ensemble du 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement en 2011 de l'actualisation en cours du Guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes Élaboration par l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes un cours d'apprentissage électronique interinstitutions intitulé « Égalité des sexes, Cohérence de l'ONU et Vous » pour permettre au personnel des programmes de renforcer l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans leurs organisations respectives; ce cours a été lancé en février 2011 Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a progressé dans l'élaboration d'un programme de

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation III.C-3</p> <p>Paragraphe 61 de la résolution 62/208 et paragraphe 16 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social</p>	<p>Mesure III.C-3</p> <p>Voir mesure III.C-1</p> <p>Aux fins d'une meilleure application du principe de responsabilité, rendre opérationnels les indicateurs de résultats (feuille de résultats) des équipes de pays des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le Manuel d'utilisation et l'instrument d'autoévaluation établis par le GNUD à l'usage des équipes de pays</p>	<p>Objectif III.C-3</p> <p>Voir III.C-1</p> <p>a) Les plans-cadres prévoient, pour ce qui est de l'évaluation des résultats, des indicateurs de l'égalité des sexes et des questions connexes.</p> <p>b) Le GNUD met au point au plus tard à la mi-2008 la feuille de résultats, laquelle devient opérationnelle dès 2008 dans les pays où un plan-cadre est élaboré.</p> <p>c) Les équipes de pays des Nations Unies rendent abondamment</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de résultats (feuille de résultats) des équipes de pays des Nations Unies sont approuvés. • Le nombre de pays pour lesquels ces indicateurs sont appliqués augmente. • Le nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui rendent compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le 	<p>renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble du système; sous la direction de l'École des cadres du système des Nations Unies, les institutions des Nations Unies ont entrepris de définir une formation de base obligatoire pour tous les membres du personnel, avec des modules adaptés aux différentes catégories de personnel, qui mettrait à profit les outils de formation en ligne et les matériels de formation déjà disponibles dans le système; cette étude de faisabilité entreprise par l'École des cadres du système des Nations Unies est en cours de réalisation.</p>

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	<p>UNIFEM met à la disposition des équipes de pays ou des organismes des Nations Unies s'occupant du développement qui en font la demande ses connaissances techniques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.</p>	<p>compte de la situation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre des rapports annuels des coordonnateurs résidents et des systèmes de notation du comportement professionnel; les données correspondantes sont dûment analysées dans la synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents.</p>	<p>cadre des rapports annuels des coordonnateurs résidents augmente.</p> <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'application des indicateurs de résultats (feuille de résultats) • Documentation des enseignements tirés de la première génération de l'application des indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies sur l'égalité des sexes • Partage avec le système des Nations Unies des résultats de l'examen de l'étude BCP/PNUAD • Promotion de la budgétisation favorisant l'égalité des sexes en tant que mécanisme de responsabilisation 	<p>GNUD sur l'égalité des sexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ la moitié des plans-cadres donnent des résultats en termes d'égalité des sexes et un peu plus de la moitié donnent des produits relatifs à l'égalité des sexes qui se rattachent à d'autres domaines; • La moitié des plans-cadres rend compte des résultats obtenus par les équipes de pays des Nations Unies en matière de promotion de l'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes; • Un tiers des plans-cadres sont censés contribuer au renforcement des mécanismes nationaux de responsabilisation pour assurer le suivi des résultats obtenus en termes d'égalité; • Seulement 4 % du budget total des plans-cadres est alloué à l'égalité des sexes. • Le bilan des initiatives d'égalité des sexes établi par l'équipe spéciale du GNUD à partir des rapports annuels des coordonnateurs résidents pour 2009 témoigne d'améliorations dans

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>les rapports sur la question, mais non pour ce qui est de l'impact ou de la qualité des initiatives prises en faveur de l'égalité des sexes ou de pratiques prometteuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y avait 99 groupes thématiques sur l'égalité des sexes en 2009, contre 37 en 2004; au total, 98 équipes de pays des Nations Unies considèrent l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes comme un élément clef dans leurs plans de travail, contre 49 en 2004; les plans-cadres qui faisaient état de l'égalité des sexes et/ou de l'autonomisation des femmes dans au moins un énoncé de résultats étaient au nombre de 53 en 2009, contre 41 en 2004; les initiatives internes de renforcement des capacités pour les équipes de pays des Nations Unies étaient au nombre de 54 en 2009, contre 24 en 2004; au total, 94 équipes de pays des Nations Unies ont rendu compte d'initiatives communes en matière d'égalité des sexes menées en 2009, contre 43 en 2004.

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation III.C-4 Paragraphe 65 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure III.C-4</p> <p>a) Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le GNUD facilitent l'échange, entre tous les organismes des Nations Unies, de pratiques, instruments et méthodes concluants concernant l'égalité des sexes.</p> <p>b) Les activités du CCS, du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et du GNUD en faveur de l'égalité des sexes sont étroitement coordonnées.</p> <p>c) L'exécution du projet pilote d'apprentissage par</p>	<p>Objectif III.C-4</p> <p>a) Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le GNUD intensifient la coordination en matière d'égalité des sexes à l'échelle du système.</p> <p>b) Un appui plus poussé est apporté à l'ensemble des organismes des Nations Unies pour qu'ils puissent programmer leur action en faveur de l'égalité des sexes de façon concertée.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> L'exécution du projet pilote d'apprentissage par l'action élaboré par le GNUD progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Partage avec l'ensemble du système des Nations Unies des résultats de l'initiative d'apprentissage par l'action Progrès réalisés par l'équipe spéciale interinstitutions sur les femmes, la paix et la sécurité pour promouvoir la résolution 1325 (2005) du Conseil de sécurité dans les 	<ul style="list-style-type: none"> Les domaines sur lesquels portent les initiatives communes dont il a été le plus fréquemment question dans les rapports depuis 2004 sont notamment les suivants : mettre fin à la violence à l'égard des femmes (96 mentions en 2009, contre 28 en 2004); renforcer la santé de la procréation et réduire la mortalité maternelle (70 mentions en 2009, contre 37 en 2004); appuyer le renforcement des capacités en faveur des organisations féminines nationales (53 mentions en 2009, contre 11 en 2004). Lancement à titre pilote de l'initiative d'apprentissage par l'action au Maroc, en Albanie et au Népal. Ces pays se sont réunis en avril 2010 pour partager les enseignements tirés de cette initiative Étroite collaboration entre le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, les membres du GNUD et l'équipe spéciale interinstitutions sur les femmes, la paix et la sécurité pour appuyer

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	l'action élaboré par le GNUD pour aider les équipes de pays des Nations Unies à programmer leur action en faveur de l'égalité des sexes de façon concertée et globale progresse.		pays qui sortent d'un conflit	<p>l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur des résolutions 1325 et 1888 du Conseil de sécurité dans les pays qui sortent d'un conflit</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet Womenwatch du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (http://www.un.org/womenwatch) donne accès à tous les sites Web de l'ONU en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; en 2010, Womenwatch a publié des articles sur l'égalité des sexes et la politique commerciale ainsi que sur les femmes, la paix et la sécurité.
Orientation III.C-5	Mesure III.C-5	Objectif III.C-5	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 66 de la résolution 62/208	Les organismes des Nations Unies attirent davantage de candidates qualifiées pour les postes vacants, en tenant dûment compte du principe d'une représentation géographique équitable, et ils proposent la nomination des meilleures d'entre elles à des postes de coordonnateur résident.	Le nombre de nominations de femmes dans les organismes des Nations Unies s'occupant du développement augmente, l'objectif étant la parité hommes-femmes à tous les niveaux, en particulier aux postes les plus élevés (D-1 et fonctionnaires de rang supérieur), tout en veillant à la diversité régionale.	<ul style="list-style-type: none"> La proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur dans les organismes des Nations Unies augmente et la répartition des effectifs entre fonctionnaires originaires de pays du nord et ceux provenant de pays du sud s'améliore. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Progression vers la parité pour tous les organismes des Nations Unies et pour les postes de 	<ul style="list-style-type: none"> Entre 2005 et 2009, la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur dans le système des Nations Unies est passée de 37 à 40 %; la parité entre les sexes n'a été réalisée qu'aux grades P-1 (54 %) et P-2 (57 %). La représentation des femmes parmi les coordonnateurs résidents est passée de 6,3 % à 37,1 % entre 2007 et 2009; la plus forte progression a été enregistrée dans la

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
			<p>coordonnateur résident, et équilibre Nord-Sud dans la répartition des postes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la représentation féminine aux postes des catégories D-1 et supérieures • Suivi du Programme de perfectionnement des cadres féminins lancé par le GNUM afin d'améliorer les qualifications et la performance des femmes qui occupent des postes de coordonnateur résident, de haut commissaire et de responsable désigné • Propositions concrètes visant à améliorer la fidélisation des femmes dans les postes de direction au sein du système des Nations Unies 	<p>région de l'Amérique latine et des Caraïbes, où cette proportion est passée de 11,7 % à 43,5 %; elle est restée stationnaire à 36,4 % dans la région de l'Asie et du Pacifique; en 2010, 42 % des fonctionnaires nommés pour la première fois à des postes de coordonnateur résident étaient des femmes, contre 52 % en 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au FNUAP et à l'UNICEF, la parité à des postes d'administrateur a été atteinte; les femmes occupent 28 % des postes d'administrateur à l'ONUDI, 40 % au PAM (30 % aux postes des catégories D-1 et supérieures), 40 % au FIDA (parité atteinte aux niveaux P-2, P-3 et D-2 et dans les catégories supérieures); à l'OIT, elles représentent 38 % des administrateurs au niveau P-5 et dans les catégories supérieures; au PNUE, la représentation des femmes dans la catégorie D-1 et les catégories supérieures est passée de 21,1 % en 2009 à 30 % en 2010; à l'OMS, 40,2 % dans la catégorie des

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>administrateurs et dans les catégories supérieures sont des femmes; à la FAO, la représentation des femmes au niveau D-1 à atteint 18 % en 2010, alors qu'elle se situait à 15 % en 2009, et 36 % dans la catégorie des administrateurs, contre 33 % en 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GNUD a organisé à Amman en 2010 un deuxième programme de perfectionnement des cadres féminins pour permettre à 36 femmes occupant des postes de coordonnateur résident de partager et d'améliorer leurs compétences et leurs données d'expérience en matière d'encadrement; les participants ont rédigé des recommandations en vue d'améliorer les conditions sur le lieu de travail et de fidéliser les coordonnateurs résidents en général, et plus particulièrement les femmes, et d'améliorer leurs résultats.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
-------------------------------	----------------	------------------------------------	--	--------------------------

Principal résultat escompté

Section III.D : passage de la phase des secours à celle du développement

Orientation III.D-1	Mesure III.D-1	Objectif III.D-1	Indicateurs de résultats
Paragraphe 67, 70, 72, 78 et 81 de la résolution 62/208	<p>a) L'appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies est renforcé de manière prévisible et durable afin qu'ils disposent des capacités de planification et de coordination voulues.</p> <p>b) Les efforts de coordination des services et mécanismes du siège sont accélérés afin de fournir un appui et des orientations aux coordonnateurs résidents, compte tenu des diverses tâches qu'ils accomplissent en la matière.</p> <p>c) L'exploitation de la méthode d'évaluation des besoins en situations postconflituelles se poursuit, l'objet étant de contribuer à la réalisation des priorités définies au niveau national, en partenariat avec la Banque mondiale, et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales.</p> <p>d) Une méthode d'analyse des besoins après une catastrophe est élaborée.</p> <p>e) Il est fait preuve d'une plus grande diligence dans les activités de relèvement rapide, dont la qualité est améliorée.</p>	<p>a) Les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire reçoivent rapidement un appui adéquat, de manière prévisible et durable.</p> <p>b) Des normes sont mises au point par le GNUD et le PNUD pour le type/la classe de fonctionnaire et les options du soutien opérationnel pour une coordination efficace entre les organismes des Nations Unies, y compris pour les pays en transition et dans les situations complexes.</p> <p>c) En 2009 au plus tard, les instruments d'évaluation des besoins en situations postconflituelles et d'analyse des besoins après une catastrophe, y compris pour ce qui touche l'évaluation des capacités, sont amplement exploités par l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, dans le cadre des activités menées avec les partenaires nationaux et autres.</p> <p>d) Une méthode est élaborée d'ici à la mi-2009.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui apporté aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'action humanitaire est adéquat et rapide. • L'élaboration et l'exploitation des instruments d'évaluation des besoins en situations postconflituelles et d'analyse des besoins après une catastrophe progressent. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du processus concernant les BCP et les plans-cadres pendant les phases de transition • Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'un dispositif d'appui destiné aux équipes de pays/ coordonnateurs résidents dans les pays en transition • Conseils fournis aux équipes de pays au sujet de l'utilisation des instructions sur la planification de la transition, y compris concernant l'usage efficace de différents mécanismes et outils de planification • Nouvelle amélioration de la méthodologie utilisée pour l'évaluation après une catastrophe <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du dispositif d'appui pour les équipes de pays/coordonnateurs résidents dans 22 pays en transition • Publication par le Comité permanent interorganisations d'un manuel pour les équipes de pays et les coordonnateurs résidents sur la préparation aux situations d'urgence et l'intervention; ce manuel contient des instructions concises et pratiques sur la manière de se préparer aux crises humanitaires, d'y faire face et de réduire les risques de catastrophe • La panoplie d'outils utilisés pour l'évaluation des besoins après un conflit comprend des instructions et des outils permettant de définir les priorités à partir de l'analyse du conflit. • Formation à la méthodologie et aux outils utilisés pour l'évaluation après une catastrophe fournie à 80 fonctionnaires de rang supérieur ou intermédiaire appartenant à l'ONU, à la Banque mondiale, à la Banque africaine de développement et à l'Union européenne

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'appui à l'encadrement (conformément au rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/64/866-S/2010/386)) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des mesures initiales en vue de l'établissement d'un fichier de l'ONU à l'appui de l'évaluation des besoins après un conflit • Mise au point définitive du protocole pour le partage de l'information et la prise de décisions concernant la participation de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'Union européenne à l'évaluation des besoins après un conflit • Mise en place d'un mécanisme au Siège, à l'échelon du Secrétaire général adjoint, pour fournir immédiatement un appui et des instructions aux équipes d'encadrement de l'ONU dans les pays en transition • Adoption en cours des procédures à suivre pour l'évaluation des besoins après une catastrophe; d'autres instructions sectorielles sont en cours d'élaboration • Des évaluations conjointes des besoins après une catastrophe ont été achevées dans 11 pays entre 2009 et 2010; une base méthodologique

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
Orientation III.D-2 Paragraphes 71 et 73 de la résolution 62/208	Mesure III.D-2 a) La coopération entre les instances interinstitutions et les organes du Secrétariat est intensifiée afin d'unifier la planification et de regrouper les opérations. b) Les accords entre l'ONU et la Banque mondiale concernant les principes et les dispositifs de la collaboration ainsi que l'application des règles de gestion financière et du Règlement financier sont élaborés plus avant.	Objectif III.D-2 a) La coordination de l'appui fourni aux équipes de pays des Nations Unies par les différents organismes concernés est intensifiée. b) Les accords à conclure avec la Banque mondiale sont définitivement mis au point avant la fin de 2008.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> • L'appui intégré des différents organismes des Nations Unies aux équipes de pays des Nations Unies se concrétise. • Les accords entre la Banque mondiale et la Commission européenne progressent. Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'engagement du GNUM en faveur des travaux interinstitutionnels et interdépartementaux, comme par exemple pour la préparation des missions intégrées et les mécanismes apparentés 	<p>conjointe a ainsi pu être constituée et plusieurs occasions de formation et d'échanges sur les enseignements tirés de ces évaluations ont eu lieu en 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue régulier entre l'ONU et la Banque mondiale sous forme de réunions à l'échelon du Sous-Secrétaire général pour traiter du partenariat global et définir les questions thématiques ou institutionnelles qui ont besoin d'être examinées. • En 2010, la note sur le partenariat ONU-Banque mondiale a été mise en œuvre dans trois pays afin de garantir la cohérence opérationnelle ainsi que la planification et l'évaluation conjointes. • Les membres du GNUM et des organes du Secrétariat ont apporté un appui conjoint aux cadres stratégiques intégrés dans les pays où le principe d'intégration est appliqué. • Une formation conjointe à l'échelle du système sur l'évaluation et la planification a été fournie à 100 membres du

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation III.D-3</p> <p>Paragraphe 75 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure III.D-3</p> <p>Les activités de sensibilisation menées avec les États Membres pour assurer le financement rapide et adéquat du passage au relèvement ainsi que les activités de relèvement rapide, et pour accentuer la réactivité des dispositifs de financement en place tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les appels transitoires se poursuivent.</p>	<p>Objectif III.D-3</p> <p>a) Il est fait plus rapidement recours aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs et aux appels transitoires.</p> <p>b) Les pays donateurs sont sensibilisés à l'impératif de mobilisation rapide de fonds plus importants.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de la note d'orientation relative aux dispositions de financement de la phase transitoire ainsi qu'à l'ouverture de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et la participation à ces fonds progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller les équipes de pays des Nations Unies sur la base des orientations et des politiques existantes • Participation et apport solides du 	<p>personnel sur le terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des accords de partenariat stratégique ont été signés entre la Commission européenne et 10 organismes des Nations Unies afin de faciliter la concertation, la collaboration et l'harmonisation. Un cadre de coopération ONU/Commission européenne sur les meilleures pratiques administratives permet de procéder à des échanges de données d'expérience sur diverses questions par le biais de séminaires, de formation et d'échanges de personnel. • Le GNUD a aidé plusieurs pays à utiliser les directives et les mécanismes existants en matière de financement. • Le GNUD a participé à l'élaboration des directives sur le financement du Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité qui devrait être achevée pendant la première moitié de 2011. • Le GNUD a élaboré une note d'orientation sur la constitution, la gestion et la

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			GNUD aux directives sur le financement du Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité	liquidation des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et a également précisé les principaux rôles dans les mécanismes de financement conjoint. <ul style="list-style-type: none"> Le GNUD a terminé la mise au point du module de formation sur les mécanismes de financement conjoint, qui a été présenté lors des ateliers régionaux du PNUAD de 2011.
Orientation III.D-4 Paragraphe 77 de la résolution 62/208	Mesure III.D-4 Le GNUD continue de faciliter l'établissement de procédures harmonisées, notamment en ce qui concerne la collecte de données et les systèmes de gestion de l'information, en s'appuyant sur les dispositifs mis en place pendant la phase d'urgence.	Objectif III.D-4 Les organismes des Nations Unies disposent, dans les pays passant de la phase des secours à celle du développement, d'un système commun de base de données et d'information accessible aux pays concernés.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un système commun de base de données et d'information progresse Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> Mise en place, en se fondant sur les instruments de l'action humanitaire, de procédures communes de collecte de données et de gestion de l'information pendant la phase de transition 	<ul style="list-style-type: none"> Débat préliminaire sur la structure des débats ultérieurs à cet égard en se fondant sur la pratique des acteurs humanitaires et en liaison avec les capacités de collecte de données et de statistiques nationales
Orientation III.D-5 Paragraphe 80 de la résolution 62/208	Mesure III.D-5 Le GNUD continue d'encourager la collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en particulier pour ce qui est de l'élaboration des instruments et méthodes d'évaluation et de planification; l'identification, l'examen et la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales;	Objectif III.D-5 Des dispositifs de coordination des activités du GNUD et de la Commission de consolidation de la paix sont établis entre 2008 et 2010.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> Des passerelles sont établies entre le GNUD, la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Contribution du GNUD au mandat du Fonds pour la consolidation de la paix et examen de la 	<ul style="list-style-type: none"> Le mandat du Fonds pour la consolidation de la paix a été revu avec une forte participation du GNUD, ce qui a conduit à une conception plus souple de l'utilisation du Fonds. Institutionnalisation de la contribution du GNUD et de ses propositions de

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	ainsi que de l'appui à apporter aux équipes de pays en ce qui concerne l'établissement des demandes d'aide adressées au Bureau.		Commission de la consolidation de la paix <ul style="list-style-type: none"> Contribution du GNUD au Groupe de haut niveau chargé des politiques de la consolidation de la paix et au Groupe de contact pour la consolidation de la paix 	révision de son mandat
Orientation III.D-6 Paragraphe 84 et 85 de la résolution 62/208	Mesure III.D-6 a) Les directives relatives aux plans-cadres sont étendues à la réduction des risques de catastrophe et à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et les risques de conflit sont davantage pris en compte lors de l'établissement des plans-cadres. b) Le GNUD et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes établissent des directives et conçoivent une formation à la réduction des risques de catastrophe à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'aide humanitaire.	Objectif III.D-6 Un ensemble de méthodes et d'instruments permettant de mieux prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des programmes de pays et des politiques nationales est élaboré, expérimenté et diffusé d'ici à 2009.	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la note d'orientation du GNUD sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres progresse. L'élaboration de modules de formation à la réduction des risques de catastrophe destinés aux équipes de pays des Nations Unies progresse. Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Les équipes de pays des Nations Unies, en particulier celles dans les pays à risque, reçoivent une formation à la réduction des risques de catastrophe dans la perspective des PNUAD qui est assurée par des experts qualifiés choisis sur un fichier mondial. Intégration de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques et de la 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques dans les PNUAD destiné à 16 pays francophones d'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Dakar du 17 au 20 août 2010. Les ateliers régionaux organisés dans les pays retenus pour un PNUAD en 2010 comportaient une formation sur l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans l'élaboration et la planification des plans-cadres. Des réunions de réflexion/consultations dans un pays sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les PNUAD ont eu lieu dans 16 pays où de nouveaux plans-cadres sont en cours d'élaboration. Établissement d'un fichier de personnel qualifié et de consultants pour faciliter l'analyse

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			viabilité de l'environnement dans la programmation par le biais de trois programmes régionaux de formation spécifiques	des conflits et la priorisation dans l'optique des BCP/PNUAD
			<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un appui tenant compte des conflits pour les BCP/PNUAD 	

Domaine d'intervention

Section IV : fonctionnement amélioré du système des Nations Unies pour le développement

Principaux résultats escomptés

Section IV.A : cohérence, efficacité et pertinence

Orientation IV.A-1	Mesure IV.A-1	Objectif IV.A-1	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 86 et 87 de la résolution 62/208	a) Les équipes de pays des Nations Unies s'assurent que leurs interventions sont conformes aux directives relatives aux plans-cadres en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> L'appropriation nationale; Le respect des priorités nationales et des cycles et processus nationaux de planification. b) Les équipes de pays des Nations Unies s'emploient, à la demande des autorités nationales, à réduire le volume des textes opérationnels relatifs à l'exécution du PNUAD. c) Des mesures sont prises pour assurer l'harmonisation, parmi les organismes des Nations Unies s'occupant du développement, des plans et cadres d'aide au	<ul style="list-style-type: none"> Les bilans communs de pays et les plans-cadres sont approuvés par les gouvernements des pays de programme et harmonisés avec leurs cycles nationaux de planification. Les textes relatifs aux activités de programmation commune sont simplifiés et leur nombre est réduit. Tous les cadres, instruments et processus de programmation des organismes des Nations Unies au niveau des pays sont harmonisés avec les plans-cadres. 	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités nationales prennent la tête des processus relatifs au plan-cadre; ce dernier est calé sur les priorités nationales et les cycles nationaux de planification. Le nombre de textes opérationnels relatifs à l'exécution du plan-cadre propre à chaque organisme diminue au profit de documents de programmation communs. Les cadres de programmation et les activités des organismes des Nations Unies s'occupant du développement sont rattachés au plan-cadre. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2010, 97 équipes de pays des Nations Unies ont signalé avoir harmonisé leurs plans-cadres sur les cycles nationaux de planification, et 67 sur les priorités nationales. En 2010, la République-Unie de Tanzanie et le Mozambique ont élaboré le premier descriptif de programme commun en utilisant la note d'orientation provisoire du GNUD. 16 pays retenus pour un plan-cadre ont adopté les nouveaux outils de cohérence facultatifs inclus dans les directives de 2010 pour les PNUAD : plan d'action, cadre budgétaire commun et descriptif de programme de pays.
			Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Les équipes de pays des Nations Unies établissent des descriptifs de 	

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	développement au niveau national auxquels ils contribuent.		programmes de pays au moyen de la note d'orientation provisoire du GNUD. <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité des PNUAD en utilisant le manuel du GNUD sur la gestion axée sur les résultats de 2011 	<ul style="list-style-type: none"> En 2011, cinq équipes de pays des Nations Unies devraient arrêter des descriptifs communs de programmes de pays. Le manuel du GNUD sur la gestion axée sur les résultats a été diffusé en mars 2011 pour être utilisé par les ateliers régionaux sur les nouveaux plans-cadres en 2011. Le GNUD procédera en 2011 à une étude documentaire des meilleurs plans-cadres; cette étude évaluera la manière dont les directives relatives aux plans-cadres sont actuellement appliquées selon les normes convenues.
Orientation IV.A-2 Paragraphe 96 de la résolution 62/208	Mesure IV.A-2 Le GNUD élaborera un instrument de planification, de contrôle de l'exécution et de communication de l'information axé sur les résultats que les coordonnateurs résidents peuvent exploiter pour rendre compte aux autorités nationales de l'état d'avancement du PNUAD et de l'emploi des ressources; une méthode provisoire d'établissement des rapports sera mise au point pour les pays où sont exécutés des programmes pilotes.	Objectif IV.A-2 Un instrument de communication de l'information a été mis à l'essai en 2008.	Indicateurs de résultats Voir l'orientation II.6	Voir l'orientation II.6 Voir le rapport du Secrétaire général sur le système des coordonnateurs résidents (E/2011/86)

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.A-3</p> <p>Paragraphe 92 et 93 de la résolution 62/208 et paragraphes 21, 23, 27 et 28 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social</p>	<p>Mesure IV.A-3</p> <p>a) De nouvelles mesures sont prises pour renforcer le système de responsabilisation des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies (mise à jour des définitions d'emploi concernant les coordonnateurs résidents, directives sur les relations de travail, dispositifs d'appui au niveau régional).</p> <p>b) Le dispositif d'appui et d'assurance qualité du GNUD concernant les processus de programmation par pays est consolidé.</p> <p>c) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement prévoient dans leurs plans et budgets stratégiques l'octroi de ressources et d'un appui au système de coordonnateurs résidents, et font figurer dans les rapports à leurs organes directeurs des informations à ce sujet</p>	<p>Objectif IV.A-3</p> <p>a) Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays disposent à la mi-2009 de meilleurs instruments et de directives plus claires pour appliquer le cadre de responsabilisation.</p> <p>b) Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies reçoivent des équipes de directeurs régionaux et du dispositif d'appui et d'assurance qualité du GNUD un meilleur appui en matière de planification et de programmation stratégiques, en particulier dans les pays où un plan-cadre doit commencer à être exécuté en 2008-2010.</p> <p>c) Les contributions des organismes des Nations Unies s'occupant du développement au système des coordonnateurs résidents sont prises en compte dans leurs budgets et plans stratégiques, et communiquées régulièrement aux organes directeurs, notamment en ce qui concerne le cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris les pare-feu fonctionnels.</p> <p>d) Un rapport sur le système des</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation • Renforcement de l'appui apporté par les équipes régionales du GNUD aux processus des BCP et des plans-cadres • Les plans stratégiques et les budgets, ainsi que les rapports des organismes des Nations Unies s'occupant du développement, présentés aux organes directeurs, portent notamment sur l'appui apporté au système de coordonnateurs résidents, et sur le nombre et le type de contributions faites par les organismes des Nations Unies au système de coordonnateurs résidents. • Établissement de normes d'effectifs pour la coordination de l'appui à apporter aux bureaux des coordonnateurs résidents et les options concernant l'appui à fournir <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ressources supplémentaires ont été allouées aux équipes régionales du GNUD pour aider les pays qui mettent 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude externe détaillée du cadre de gestion et de responsabilisation demandée par le GNUD sera achevée avant la fin du mois de mai 2011. • Des ateliers régionaux du GNUD ont été organisés pour toutes les équipes de pays des Nations Unies qui élaborent de nouveaux plans-cadres. • Dans le cadre des dispositifs régionaux d'appui et d'assurance qualité, les membres du groupe d'appui des pairs ont aidé au niveau national les pays qui élaborent de nouveaux plans-cadres. • Des ateliers mondiaux sur les dispositifs d'appui et d'assurance qualité ont été organisés en avril 2011 à l'intention des équipes régionales du GNUD et des équipes de pays des Nations Unies. • Le système général d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents/équipes de pays des Nations Unies – dont l'outil d'évaluation des compétences « à 180 degrés » est un élément essentiel – a terminé son cycle de

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
		<p>coordonnateurs résidents est adressé chaque année au Conseil économique et social.</p> <p>e) Une évaluation globale indépendante du cadre de gestion et de responsabilisation des organismes des Nations Unies s'occupant du développement et des coordonnateurs résidents, y compris les pare-feux fonctionnels, figurera dans le rapport de 2012</p>	<p>en place de nouveaux plans-cadres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du système d'évaluation et de notation pour les coordonnateurs résidents/équipes de pays des Nations Unies <p>Voir l'orientation IV.D-1 sur le système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents/équipes de pays des Nations Unies</p>	<p>2009 au milieu de l'année 2010; pour la période 2010/2011, le système, qui a été mis en ligne et rationalisé, comporte moins de mécanismes de communication de l'information (voir l'orientation IV.D-1).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD, l'UNICEF, l'OIT, le PAM et l'OMS ont tous pris des mesures pour fournir un appui financier au système des coordonnateurs résidents (voir le rapport du Secrétaire général sur le système des coordonnateurs résidents [E/2011/86]).
Orientation IV.A-4	Mesure IV.A-4	Objectif IV.A-4	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 105 de la résolution 62/208	Des directeurs de pays (PNUD) supplémentaires sont nommés dans les pays de programme pertinents et leurs responsabilités vis-à-vis du représentant résident ou du coordonnateur résident sont clairement définies.	Création de 50 postes de directeur de pays avant la fin de 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD nomme des directeurs de pays aux postes vacants disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD compte actuellement 51 directeurs de pays • Les définitions d'emploi de représentant résident et de directeur de pays ont été approuvées par le Groupe de gestion et sont appliquées depuis février 2010.
Orientation IV.A-5	Mesure IV.A-5	Objectif IV.A-5	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 104 de la résolution 62/208	Il est élaboré une politique interinstitutions de gestion des économies résultant d'une réduction des coûts de transaction et des frais généraux, de sorte à les réaffecter aux programmes de développement dans les	La politique interinstitutions de gestion des économies résultant d'une réduction des coûts de transaction et des frais généraux est mise au point avant la fin de 2008 et elle est présentée aux organes intergouvernementaux	L'élaboration du document directif du GNUM concernant la réaffectation à l'exécution du programme de pays des économies opérées sur les dépenses opérationnelles progresse.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GNUM a approuvé en 2010 une note directive sur les moyens de réaffecter les économies opérées sur les dépenses opérationnelles à l'exécution des programmes de

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	pays de programme.	concernés à la fin de 2009.	<p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des recommandations sur les techniques et méthodes éventuelles permettant d'évaluer comment les processus de changement (une importance particulière étant accordée aux changements produits par l'initiative « Unis dans l'action ») influent sur les coûts de transaction pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires 	<p>pays; les organes du GNUD ont donc convenu, à titre expérimental, de recenser et de mesurer les économies opérées sur les budgets des programmes de pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de la coordination des activités de développement du GNUD a procédé en novembre 2010 à une analyse des coûts de transaction à l'échelon des pays; ce rapport met en application l'expression « coûts de transaction » dans les limites fixées par l'examen triennal complet des activités opérationnelles et fournit un cadre pour aider les équipes de pays des Nations Unies à évaluer la nature des coûts de transaction et à suivre leur évolution à la suite des processus de réforme. <p>Voir l'orientation IV.C-6</p>

Orientation IV.A-6

Paragraphe 94 de la résolution 62/208

Mesure IV.A-6

a) Il est mis en place un projet interinstitutions permettant de repérer des candidats potentiels à des postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'aide humanitaire lorsqu'ils sont à mi-parcours de leur carrière, afin de planifier celle-ci en conséquence, y

Objectif IV.A-6

a) Le système de recrutement, de sélection et de formation des coordonnateurs résidents est amélioré et le contrôle et l'évaluation des résultats ainsi obtenus sont consolidés.

b) Un rapport est présenté au Conseil économique et social dans le cadre : i) du rapport sur les enjeux

Indicateurs de résultats

- L'exécution du plan de travail relatif à la gestion des aptitudes des coordonnateurs résidents progresse.
- Le nombre de candidats aux postes de coordonnateur résident augmente et leur répartition, leur diversité et leur désignation s'améliorent.

- Le nombre de candidats à des postes de coordonnateur résident à sensiblement diminué jusqu'au milieu de l'année 2009 (voir le rapport du Secrétaire général sur le système des coordonnateurs résidents [E/2011/86]).

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	<p>compris au moyen d'échanges interinstitutions.</p> <p>b) L'élaboration et l'exécution des programmes de formation des coordonnateurs résidents auxquels contribuent les institutions spécialisées se poursuit, et l'on s'assure de leur efficacité.</p> <p>c) Il est rendu compte des améliorations apportées à la sélection et à la formation des coordonnateurs résidents.</p>	<p>relatifs aux ressources humaines au niveau des pays; ii) du rapport sur le système des coordonnateurs résidents.</p>	<p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'application du plan d'action de l'initiative de gestion des aptitudes 	<ul style="list-style-type: none"> Le GNUD dirige une étude sur les possibilités d'apprentissage et de développement des compétences qui s'offrent aux coordonnateurs résidents et aux représentants des équipes de pays des Nations Unies qui souhaitent poursuivre leur formation dans des domaines pertinents; un atelier de visualisation de l'avenir souhaité à été organisé avec les coordonnateurs résidents et autres acteurs clefs afin de dresser le bilan des points forts et des points faibles, notamment de la nécessité d'associer les responsabilités des coordonnateurs résidents avec celles liées à la coordination humanitaire, à la gestion de la sécurité et à l'accès des femmes à des postes de direction; cet atelier a abouti à la préparation d'un cadre d'action comportant des objectifs à court, moyen et long terme pour le renforcement du perfectionnement des cadres qui devra être examiné par le GNUD. Le GNUD a également collaboré avec le Consensus Building Institute

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>pour établir un répertoire des possibilités d'acquisition de savoirs et des ressources correspondantes pour permettre aux coordonnateurs résidents et aux membres des équipes de pays des Nations Unies d'améliorer leurs talents et leur sens politiques; des possibilités de bourses d'études seront offertes aux coordonnateurs résidents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'École des cadres du système des Nations Unies a organisé, pour le compte du GNUM, quatre ateliers sur les compétences en matière d'encadrement et de coordination à l'intention des équipes de pays des Nations Unies. • Le GNUM a rédigé une note d'orientation en vue de remédier aux insuffisances observées dans la préparation que le système des Nations Unies fournit aux coordonnateurs résidents lorsqu'ils assument de nouvelles fonctions. • Le GNUM met la dernière main à un manuel destiné aux coordonnateurs résidents, coordonnateurs de

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.A-7</p> <p>Paragraphe 102 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.A-7</p> <p>Le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS décide de la façon de mettre en place un processus harmonisé de sélection des fonctionnaires de rang supérieur et des hauts fonctionnaires en faisant fond sur les enseignements que les organismes ont tirés de la sélection des coordonnateurs résidents.</p>	<p>Objectif IV.A-7</p> <p>Le processus de recrutement des fonctionnaires de rang supérieur à partir d'un vivier élargi de candidats est harmonisé d'ici à la fin de 2009, et il se caractérise par une transparence et une compétitivité plus grandes tout en tenant compte de l'impératif d'assurer un meilleur équilibre entre les sexes et une meilleure répartition géographique.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <p>Les mesures prises par le GNUD concernant la gestion interinstitutions des aptitudes contribuent au processus de sélection que le Comité de haut niveau sur la gestion met au point (2009).</p> <p>Résultat prévu</p> <ul style="list-style-type: none"> Processus de recrutement efficace et efficient pour les postes de rang supérieur 	<p>l'aide humanitaire, représentants résidents et responsables désignés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un accord à ce sujet n'est pas encore intervenu entre les directeurs des ressources humaines des organismes des Nations Unies; les pourparlers reprendront pendant la session de l'été 2011 du Réseau Ressources humaines dans le cadre de l'examen de l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies.
<p>Orientation IV.A-8</p> <p>Paragraphe 97 et 98 de la résolution 62/208 et résolution 2008/2 du Conseil économique et social</p>	<p>Mesure IV.A-8</p> <p>a) Les chefs de secrétariat des fonds et programmes renvoient aux dispositions pertinentes de la résolution 62/208 lorsqu'ils présentent des documents et rapports concernant la planification.</p> <p>b) Des consultations sont entreprises avec les fonds et programmes, qui portent sur l'examen des cycles de planification; une analyse des conséquences de la modification des cycles est réalisée.</p>	<p>Objectif IV.A-8</p> <p>a) Les documents de planification stratégique et les rapports d'activité correspondants des fonds et programmes renvoient systématiquement aux dispositions des résolutions relatives à l'examen triennal complet.</p> <p>b) Le Secrétaire général présente un rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Les documents de planification et les rapports d'activité correspondants des fonds et programmes renvoient systématiquement aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Les rapports présentés par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM à leurs conseils d'administration respectifs et au Conseil économique et social contiennent des informations sur la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. 	<ul style="list-style-type: none"> Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM soumettent chaque année à leurs conseils d'administration respectifs un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 62/208 qui rend compte de domaines clés sur lesquels porte l'examen; la FAO, le FIDA, l'ONUDI, l'UNESCO et l'OMS soumettent également un rapport analogue à leur conseil d'administration. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la PAM ont harmonisé leurs

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.A-9 Paragraphe 100 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.A-9 Le CCS renforce sa coopération, sa collaboration et sa concertation avec les institutions issues des Accords de Bretton Woods et, à cet effet, il prend des mesures visant à créer une plus grande synergie entre les cadres de programmation stratégique d'exécution nationale et à mieux synchroniser et harmoniser ces cadres.</p>	<p>Objectif IV.A-9 L'ONU et la Banque mondiale concluent des accords visant à consolider la coordination au niveau des pays et les méthodes et modalités de coopération relatives à la programmation au niveau des pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD et le FNUAP, en concertation avec l'UNICEF, ont préparé à l'intention du conseil d'administration un document contenant différentes options pour améliorer et rationaliser leurs méthodes de diffusion de l'information en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil économique et social. <p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ONU et la Banque mondiale concluent des accords sur les méthodes et instruments de coopération communs à appliquer au niveau des pays. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la note sur un partenariat ONU-Banque mondiale et de l'annexe opérationnelle à l'accord GNUM-Banque mondiale, et instauration d'un protocole opérationnel concernant les dispositions institutionnelles à prendre en situation d'après crise • Création de mécanismes de haut niveau par pays basés au siège 	<p>cycles de planification stratégique sur l'examen quadriennal complet; l'ONUDI et l'UNESCO en feront de même à l'avenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un document sur la rationalisation des méthodes de diffusion de l'information a été présenté à la première session ordinaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en 2011. • Voir III.D-2 et III.D-3 sur la mise en œuvre du partenariat

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Progrès accomplis dans les délibérations sur la prévisibilité de l'aide dans des domaines thématiques prioritaires, conformément au rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix (A/64/866-S/2010/586) 	
Orientation IV.A-10	Mesure IV.A-10	Objectif IV.A-10	Indicateurs de résultats/résultats prévus	
Paragraphe 101 de la résolution 62/208	<p>a) L'état d'avancement du plan du GNUD de 2007 concernant les organismes non résidents est suivi et évalué en vue d'en assurer l'exécution intégrale.</p> <p>b) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement et les coordonnateurs résidents prennent de nouvelles mesures pour intensifier et promouvoir la participation des organismes non résidents et des institutions spécialisées compétentes aux processus de programmation dans les pays (voir également mesure I-5).</p>	<p>a) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement, y compris les organismes non résidents et les institutions spécialisées, participent davantage et en plus grand nombre aux processus de programmation dans les pays, à la demande des gouvernements.</p> <p>b) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement et les coordonnateurs résidents concluent des arrangements appropriés concernant la représentation des organismes non résidents et des institutions spécialisées au niveau des pays.</p>	Voir l'orientation I-5	<ul style="list-style-type: none"> • Les 14 analyses nationales de la coordination financées par le PNUD à titre expérimental entre 2008 et 2010 ont été suspendues. • La mise en œuvre du plan du GNUD visant à améliorer la participation des organismes non résidents ne fait pas l'objet d'un suivi. • Le GNUD régional a été élargi pour y inclure tous les organismes des Nations Unies présents dans chaque région, y compris les institutions spécialisées et les organismes non résidents; ceci, allié aux responsabilités supplémentaires qui ont été déléguées au GNUD régional, renforce les liens entre ces organismes et le coordonnateur résident pour ce qui est du soutien

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.A-11 Paragraphe 103 de la résolution 62/208	Mesure IV.A-11 a) Le GNUD élabore de nouvelles directives à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies sur l'engagement des équipes de pays des Nations Unies en faveur d'un changement de la conjoncture de l'aide. b) Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies engagent des consultations avec les gouvernements au sujet de la participation du système des Nations Unies, dans le cadre d'une coopération ou d'un partenariat, aux approches sectorielles, à l'appui budgétaire direct, et à d'autres formes de coopération par pays fondée sur des programmes, conformément aux mandats respectifs des membres des équipes de pays des Nations Unies.	Objectif IV.A-11 Participation ès qualités du système des Nations Unies aux approches sectorielles et autres approches fondées sur des programmes, et aux mécanismes de coordination institués dans les pays de programme, conformément à la demande des gouvernements	Indicateurs de résultats • Progrès accomplis dans l'élaboration d'une note d'orientation du GNUD sur l'engagement des équipes de pays des Nations Unies en faveur d'un changement de la conjoncture de l'aide • Nombre d'équipes de pays des Nations Unies participant à des approches par programme Résultat prévu • Élaboration d'un guide de référence destiné à aider les équipes de pays des Nations Unies à fournir une aide au développement plus efficace (quatrième trimestre de 2010)	apporté aux principales questions qui intéressent la région. • Le guide de référence du GNUD pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement a été élaboré (voir l'orientation III.A-5). • En 2009, 55 équipes de pays des Nations Unies (contre 53 en 2008) ont dit avoir pris part à 154 approches sectorielles, essentiellement dans les secteurs de la santé (44), de l'éducation (41) et de l'agriculture (23).

Principaux résultats escomptés

Section IV.B : dimensions régionales

Orientation IV.B-1	Mesure IV.B-1	Objectif IV.B-1	Indicateurs de résultats
Paragraphe 107 à 110 de la résolution 62/208	a) Le CCS s'occupe des aspects régionaux de la coordination à l'échelle du système en s'appuyant sur l'inventaire des besoins qu'il a dressé. b) Les équipes régionales du GNUD élaborent des plans de travail annuels précis	a) Les attributions des équipes régionales du GNUD sont précisées au moyen, notamment, des modalités de coordination efficaces, ouvertes et efficaces définies dans les plans de travail annuels; la composition des équipes est liée à leurs fonctions essentielles.	• Les commissions régionales participent davantage à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres. • Les GNUD régionaux et les dispositifs régionaux

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	<p>lorsqu'ils fournissent un appui technique aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies et supervisent ces derniers, y compris en collaborant plus étroitement avec les commissions régionales dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres.</p> <p>c) Les commissions régionales et autres bureaux régionaux des Nations Unies doivent intensifier leur coopération au moyen de dispositifs de coordination régionale et resserrer leur collaboration avec les organisations extérieures au système des Nations Unies et les banques régionales au moyen d'activités et/ou de projets communs de cofinancement.</p>	<p>b) Les commissions régionales participent davantage aux activités d'analyses menées au niveau des pays, y compris aux bilans communs de pays.</p> <p>c) Des plans précis sont établis, qui permettront d'augmenter le nombre d'initiatives et d'activités communes aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations de la région.</p>	<p>intensifient leur coopération.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coopération entre le Comité de haut niveau sur les programmes et les dispositifs régionaux s'intensifie. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau renforcement de la coordination entre les mécanismes de coordination régionale avec à leur tête les commissions régionales et les équipes des directeurs régionaux • Participation accrue des commissions régionales aux processus BCP/PNUAD • Intensification de la coopération/des initiatives conjointes entre les organismes régionaux des Nations Unies et les organisations régionales indépendantes de l'ONU • Coopération accrue entre le Comité de haut niveau sur les programmes et les mécanismes de coordination régionale 	<p>directeurs régionaux grâce à des réunions coïncidentes, à une participation active aux réunions des autres et à des ouvrages analytiques sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été établis conjointement par les équipes des directeurs régionaux et les mécanismes de coordination régionale pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2010 et pour le sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement • Participation accrue des commissions régionales aux processus BCP/PNUAD dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, le développement durable, la statistique et d'autres domaines qui ont des incidences sous-régionales et régionales • Ouvrages analytiques réalisés conjointement par des organismes

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				régionaux appartenant ou non au système des Nations Unies dans des domaines qui se rattachent aux objectifs de développement adoptés au niveau international/objectifs du Millénaire pour le développement et au renforcement des capacités; ainsi, la CESAP, la Banque asiatique de développement et le PNUD ont publié un rapport conjoint sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2009/2010

Principaux résultats escomptés

Section IV.C : coûts de transaction et efficacité

Orientation IV.C-1	Mesure IV.C-1	Objectif IV.C-1	Indicateurs de résultats	
Paragraphe 112 de la résolution 62/208	Les chefs de secrétariat présentent aux organes directeurs des rapports évaluant les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation.	<p>a) Un document de travail est présenté au Conseil économique et social en 2008.</p> <p>b) Un rapport annuel est présenté au Conseil économique et social à sa session de fond, à partir de 2009.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de rapports aux organes directeurs évaluant les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation augmente. 	<ul style="list-style-type: none"> En janvier 2009, la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont évalué l'harmonisation entre les fonds et programmes des Nations Unies : pratiques de fonctionnement. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le PAM et l'ONUDI présentent chaque année au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, des rapports annuels sur la mise en œuvre de l'examen triennal
			Résultat prévu <ul style="list-style-type: none"> Le Secrétaire général présente un rapport au Conseil économique et social annuelle sur les mesures prises par les organes directeurs du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en matière de simplification et d'harmonisation. 	

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.C-2 Paragraphe 119 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.C-2</p> <p>a) Il est fait davantage appel aux systèmes publics et privés nationaux pour s'assurer des services d'appui, notamment pour ce qui est des achats, de la sécurité, des technologies de l'information, des télécommunications, des voyages et des services bancaires (voir par. 119), en recourant à l'approche harmonisée des transferts monétaires lorsqu'il y a lieu.</p> <p>b) Il faut éviter de recourir à des services qui s'occupent en parallèle de l'exécution des projets, ou en réduire sensiblement l'usage.</p>	<p>Objectif IV.C-2</p> <p>a) Les pays de programme bénéficiaire d'une aide pour analyser leurs systèmes nationaux et établir un plan qui permette de les rendre conformes aux normes internationales.</p> <p>b) Le recours à des services qui s'occupent en parallèle de l'exécution des projets est limité à une période de 12 mois.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est davantage fait appel aux systèmes financiers nationaux et aux systèmes nationaux de passation de marchés. • Introduction de l'approche harmonisée des transferts monétaires dans les pays; des évaluations sont menées au niveau des pays au titre de cette approche • Réduction du nombre de services qui s'occupent en parallèle de l'exécution des projets <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution du Comité consultatif de l'approche harmonisée des transferts monétaires du GNUD et établissement du plan de travail sur la question faisant suite au plan d'application 	<p>complet et les questions connexes, y compris la simplification et l'harmonisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FIDA a présenté à son Conseil d'administration, en décembre 2010, un rapport intérimaire sur les équipes d'achat communes de la FAO, du FIDA et du PAM. • Rapport du Secrétaire général (E/2011/88) <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les 84 pays (sur 136) qui avaient fourni des données en juillet 2010, 19 (23 %) ont indiqué qu'ils respectaient pleinement l'approche harmonisée des transferts monétaires, tandis que 13 ont signalé que cette approche n'était pas applicable du fait que, dans ces pays, la méthode des transferts en espèces aux partenaires n'existait pas. • 83 de ces 136 pays (soit 61 %) ont signalé procéder à des macroévaluations, tandis que 47 (35 %) ont signalé procéder à des microévaluations au titre de cette approche harmonisée. • Une mission conjointe de haut

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
			<p>du Comité de haut niveau sur la gestion du GNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers régionaux de planification des PNUAD organisés en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement du GNUD, le Comité de haut niveau sur la gestion et l'École des cadres du système des Nations Unies pour 32 pays faisant l'objet d'un plan-cadre pour traiter globalement les questions relatives aux pratiques de fonctionnement harmonisées, aux coûts de transaction et aux services communs 	<p>niveau sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement (Comité de haut niveau sur la gestion/GNUD) s'est rendue au Mozambique, au Malawi, au Viet Nam et en Albanie (mars-avril 2010) pour déterminer quels étaient les problèmes les plus urgents à régler pour améliorer et harmoniser les pratiques de fonctionnement; cela a débouché sur l'élaboration d'un plan d'application GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une évaluation globale de l'application de cette approche harmonisée a été entreprise par le Comité consultatif concerné. Le GNUD a produit une note d'orientation et du matériel de formation sur l'utilisation de services communs pour réduire les coûts de transaction et le recours au secteur privé (sous-traitance) pour les services d'appui, dans la mesure du possible. Le GNUD, par le biais du Bureau de la coordination des activités de

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>développement et de l'École des cadres du système des Nations Unies, a organisé en 2010 trois programmes régionaux de formation sur les services communs qui ont porté sur 80 pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le GNUD a entrepris de mettre au point un cadre de responsabilisation pour l'application des mesures visant à réduire les coûts par le biais de l'approche harmonisée des transferts monétaires, les services communs ou la sous-traitance des services d'appui. • L'ONUDI a accepté d'appliquer à titre expérimental l'approche harmonisée dans les pays pilotes retenus pour l'initiative « Unis dans l'action », chaque fois que cela sera possible et conforme à sa pratique établie; le FIDA, la FAO et le PAM ont créé une équipe d'achat commune afin de rationaliser les procédures administratives et, le cas échéant, partager les services administratifs; la FAO a adopté l'approche harmonisée à titre expérimental dans les pays pilotes

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.C-3</p> <p>Paragraphe 121 de la résolution 62/208 et paragraphe 44 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social</p>	<p>Mesure IV.C-3</p> <p>a) Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies cherchent des moyens de financer la mise en œuvre du plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes, y compris en engageant des discussions avec leurs organes directeurs respectifs sur la répartition des fonds.</p> <p>b) L'élaboration du plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes se poursuit dans les domaines suivants :</p> <p><i>Finances et audit</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public(IPSAS) (voir par. 121) 	<p>Objectif IV.C-3</p> <p>a) Le plan du Comité de haut niveau sur la gestion est lancé et mis en œuvre par étape selon le Plan d'action pour l'harmonisation des processus en matière de gestion des ressources, de gestion financière, d'échanges de connaissances et d'informations et de technologies de l'information et des communications.</p> <p>b) Les sources de financement pour l'exécution du Plan d'action sont recensées avec les organes directeurs; la question est examinée par le CCS.</p> <p>c) Les Normes IPSAS sont adoptées à l'échelle du système d'ici à 2010.</p> <p>d) Les règlements financiers et règles de gestion financière ainsi</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'harmonisation des politiques et procédures financières progresse. • Le nombre d'organismes tirant parti du répertoire commun des technologies de l'information et des communications augmente. • Les projets sont exécutés dans les délais prescrits dans le plan d'action du CCS. • Les sources de financement nécessaires à l'exécution du plan augmentent et davantage de ressources sont mobilisées. 	<p>retenus dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » qui participent au programme ONU-REDD; pour l'OMS, l'approche harmonisée des transferts monétaires était la méthode de décaissement de fonds qu'elle privilégiait dans 68 des 70 pays; l'UNICEF applique cette approche dans 80 pays et utilise le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses avec tous ses partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2010 du plan conjoint de mise en œuvre de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement (GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion) • Le plan d'action du CCS avait recueilli environ 10,5 millions de dollars de donations bilatérales de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas au début de l'année 2011; les projets qu'il comporte sont actuellement réalisés par les réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	<ul style="list-style-type: none"> • Normalisation des définitions et notations en matière d'audit (voir par. 121) : le Comité de haut niveau sur la gestion doit examiner la possibilité de les normaliser dans le contexte plus large des cadres de contrôle interne et de gestion des risques, et de mettre en place les mécanismes nécessaires <p data-bbox="418 852 565 905"><i>Opérations et administration</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de progiciels de gestion intégrés, administration, passation de marchés, sécurité, technologies de l'information, télécommunications, voyages et services bancaires (voir par. 121) <p data-bbox="418 1178 646 1230"><i>Gestion des ressources humaines</i></p> <p data-bbox="418 1251 662 1713">c) Les politiques, procédures et pratiques opérationnelles qui empêchent les organismes des Nations Unies de collaborer efficacement au niveau des pays sont recensées et des mesures sont prises concernant celles auxquelles il semble facile de remédier, y compris en examinant les enseignements tirés de l'expérience dans les pays où sont réalisés des programmes pilotes.</p>	<p data-bbox="678 338 922 579">que les politiques et pratiques des fonds et programmes des Nations Unies et du Secrétariat de l'ONU sont harmonisés (décembre 2009), et étendus progressivement aux institutions spécialisées.</p> <p data-bbox="678 590 922 810">e) Un répertoire commun des technologies de l'information et des communications est mis à l'essai (2008) et son rapport coûts-avantages évalué (2009).</p> <p data-bbox="678 821 922 978">f) Trois à cinq problèmes opérationnels sont recensés dans chaque grand domaine d'action et réglés d'ici à la fin de 2009.</p>	<p data-bbox="938 338 1117 369">Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ont été adoptées par au moins 8 organisations supplémentaires pour leurs états financiers en 2010. • Énoncé de principes directeurs sur la recevabilité des fournisseurs • Achèvement de l'étude sur les services communs de trésorerie (deuxième trimestre de 2011) • Établissement d'un mécanisme commun pour calculer les coûts des TIC • Achèvement de l'analyse comparée et de l'examen des politiques et des pratiques en matière de ressources humaines (deuxième trimestre de 2011) <p data-bbox="938 1356 1154 1430">Voir l'orientation II.4 sur les rapports financiers</p>	<p data-bbox="1203 338 1451 495">et les groupes de travail du GNUD concernés comme faisant partie intégrante de leurs travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Plan d'action du CCS (voir le rapport du Secrétaire général sur la simplification et l'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement (E/2011/88))

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.C-4 Paragraphe 118 et 120 de la résolution 62/208	Mesure IV.C-4 a) La présence sur place est rationalisée par le partage et le regroupement de locaux ou l'institution de bureaux conjoints, et l'augmentation du nombre de services d'appui et d'unités administratives communs, selon qu'il convient, de façon à réduire les frais généraux et les coûts de transaction (voir par. 120). b) Les activités en cours visant à rationaliser la présence et les services d'appui dans divers types de situation sont évaluées et réexaminées. c) Des activités en commun sont menées au niveau des pays, telles que des missions, des analyses et des évaluations (voir par. 118).	Objectif IV.C-4 a) Dans leur plan de travail, toutes les équipes de pays des Nations Unies définissent les mesures à prendre en priorité pour réduire les frais généraux et les coûts de transaction. b) Il est convenu, d'ici à la fin de 2009, d'un plan de simplification des pratiques et de partage des services d'appui dans les pays où la présence des organismes des Nations Unies est peu importante.	Indicateurs de résultats • Le nombre de locaux et de services communs augmente. Résultats prévus • Lancement du cadre de responsabilisation pour les équipes de pays des Nations Unies afin de mettre en œuvre les services communs, la sous-traitance des services d'appui et la réduction des coûts de transaction • Inclusion dans les ateliers régionaux intégrés de planification des PNUAD pour 32 pays retenus d'une formation à la mise en œuvre des services communs ainsi qu'à la quantification et à la réduction des coûts de transaction	• Plus de 80 équipes de pays des Nations Unies ont reçu une formation en matière de services communs en 2010 et d'organisation d'ateliers régionaux intégrés de planification des PNUAD. 59 locaux communs de l'ONU ont été créés en 2010-2011.
Orientation IV.C-5 Paragraphe 114 de la résolution 62/208	Mesure IV.C-5 Voir IV.A-5	Objectif IV.C-5	Indicateurs de résultats	
Orientation IV.C-6 Paragraphe 116 de la résolution 62/208	Mesure IV.C-6 Voir mesure II.2 La normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts en rapport avec les coûts de transaction et le recouvrement des coûts se poursuit (voir par. 117).	Objectif IV.C-6 Une proposition d'harmonisation des méthodes de recouvrement des coûts est élaborée, pour adoption par les organes et directeurs compétents.	Indicateurs de résultats • La formulation de politiques de recouvrement des coûts fait une part plus large à la facturation des coûts directs à l'échelon des pays. Résultat prévu • Recensement des obstacles à l'harmonisation des méthodes de recouvrement des coûts et négociation	• Achèvement et publication en novembre 2010 d'une étude du GNUM visant à harmoniser les politiques de recouvrement des coûts à l'échelon des pays; cette étude a conclu qu'il n'existe pas de méthodologie unique pour calculer les coûts de transaction

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			d'un consensus concernant l'application interinstitutions de politiques harmonisées de recouvrement des coûts	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de travail du GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion chargé de la politique de recouvrement des coûts a décidé ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • À court terme, chaque institution continuera de rendre compte de son interprétation des principes et des modalités de recouvrement des coûts de l'ONU; • L'actuel mémorandum d'accord concernant les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les programmes communs reste applicable en ce qui concerne le recouvrement des coûts; • Le recouvrement de coûts indirects supplémentaires au titre de projets financés par d'autres ressources en s'adressant directement à certaines institutions spécialisées semblerait justifié; • Une équipe spéciale des

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>institutions spécialisées s'emploiera à trouver un terrain d'entente concernant l'harmonisation du recouvrement des coûts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude commune sur la poursuite de l'harmonisation des pratiques de facturation des coûts directs sur le terrain, réalisée par les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies, a recommandé la conclusion d'accords sur la définition et la classification des coûts. • Conformément aux décisions de leur conseil d'administration, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP s'emploient actuellement à harmoniser la terminologie de la budgétisation/classification des coûts en prévision d'un budget intégré d'ici à 2014. • Certaines institutions des Nations Unies (PNUD, PAM et OMS) examinent actuellement leurs pratiques de recouvrement des coûts.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.C-7 Paragraphe 122 de la résolution 62/208 et paragraphe 48 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	Mesure IV.C-7 Voir la section pertinente du plan de gestion ci-dessus ainsi que la mesure IV.C-1 a) La présentation, dans les délais prévus, d'une version plus étoffée de ce programme qui comporterait les indications demandées sera fonction du calendrier du lancement, du financement et de la mise en œuvre du plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes. Au stade actuel, ce calendrier n'a pas été fixé. b) Les informations relatives au plan d'action du CCS et à sa mise en œuvre, y compris les coûts engendrés et les éventuelles économies réalisées, sont mises à disposition et accessibles.	Objectif IV.C-7 a) Un plan de travail à horizon mobile relatif à la simplification et à l'harmonisation sera présenté au Conseil économique et social d'ici à 2010. b) Un plan de travail GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion qui présentera des initiatives communes concernant des mesures faciles à appliquer sera prêt d'ici à la fin de 2009. c) Mise en ligne d'informations relatives au plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes par le secrétariat du CCS en 2010	Indicateurs de résultats • La mise en œuvre du plan de travail commun du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion progresse. • Mise en ligne d'un plus grand nombre d'informations relatives au plan d'action du CCS Résultat prévu • Mise en œuvre du plan de travail GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion par les groupes de travail du GNUD et les réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion	• Lancement en 2010 du plan de travail GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion portant sur tous les aspects de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et intégration de ce plan dans les programmes de travail des groupes de travail du GNUD et des réseaux du Comité de haut niveau • La partie du site Web du CCS qui traite de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement est mise à jour après chaque session du Comité de haut niveau sur la gestion.
				Voir l'orientation IV.C-3

Principaux résultats escomptés

Section IV.D : capacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays

Orientation IV.D-1	Mesure IV.D-1	Objectif IV.D-1	Indicateurs de résultats
Paragraphe 124 et 125 de la résolution 62/208	a) Dans le cadre de l'établissement des plans-cadres, les équipes de pays des Nations Unies évaluent les capacités dont elles disposent (sur place ou en faisant appel à celles des groupes d'appui régionaux, du Siège, etc.) pour exécuter ces plans. b) Le système d'évaluation et de notation du personnel, y compris les	a) L'analyse des insuffisances en matière de ressources humaines est achevée d'ici à la fin de 2009 dans les pays se prêtant volontairement à cette analyse. b) Des stratégies à long terme de gestion des ressources humaines, prévoyant des améliorations du système d'évaluation et de notation du personnel, sont élaborées d'ici à 2009.	• Une évaluation des capacités est réalisée dans les pays où des programmes pilotes sont exécutés. • Le système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents, et des membres des équipes de pays des Nations Unies est consolidé.
			• Des évaluations des capacités des membres des équipes de pays ont été réalisées dans sept pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » en 2009 et 2010 (Albanie, Mozambique, Pakistan, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam et Botswana).

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	coordonnateurs résidents, est perfectionné et amélioré.	c) Le Secrétaire général présentera au Conseil économique et social, en 2009, un rapport sur la question.	<p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du lancement mondial de l'outil d'évaluation à 180 degrés des compétences de deuxième génération pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et règlement des problèmes qui surviennent (2010-2011) • Renforcement de l'appui fourni aux équipes régionales du GNUM en matière de gestion de la performance des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies • Renforcement du système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire (premier trimestre de 2010) • Amélioration du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires par les différentes institutions (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un outil d'évaluation à 180 degrés des compétences des coordonnateurs résidents/équipes de pays des Nations Unies avait été utilisé au milieu de l'année 2010; plus de 1 400 coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays des Nations Unies et plus de 100 équipes de pays avaient été évalués afin de renforcer leur performance et leur responsabilisation mutuelle à l'égard des résultats obtenus en matière de développement; fourniture d'une formation adaptée en conséquence aux coordonnateurs résidents/membres des équipes de pays des Nations Unies. • Dans l'ensemble, le cycle de 2009 du système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents/membres des équipes de pays des Nations Unies, qui a donné de bons résultats, a été mené à bien à la mi-2010; l'interface du système pour les bureaux de pays est en ligne pour la période 2009/10, comme il l'avait été en 2009, après avoir été rationalisé au moyen des outils et mécanismes d'information.

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.D-2 Paragraphe 126 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.D-2</p> <p>a) En concertation avec le Comité de haut niveau sur la gestion, l'École des cadres du système des Nations Unies renforce les capacités des cadres supérieurs par l'intermédiaire du réseau de direction et du programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>b) Le Comité de haut niveau sur la gestion et le CCS redoublent d'efforts pour harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies en matière de gestion des ressources humaines (par. 126).</p>	<p>Objectif IV.D-2</p> <p>a) Les organismes des Nations Unies investissent davantage dans la formation; leurs fonctionnaires participent davantage aux stages de formation de l'École des cadres du système des Nations Unies.</p> <p>b) L'Accord interinstitutions sur la mobilité est intégralement appliqué et le nombre des parties à cet accord augmente (voir IV.C-3).</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation aux stages de formation de l'École des cadres du système des Nations Unies augmente. • Les organismes des Nations Unies investissent davantage dans la formation. L'objectif est de consacrer 2 % du budget à la formation du personnel (pour les organismes du régime commun). • L'accord de mobilité interinstitutions est exécuté par les signataires. Le nombre des parties à l'accord augmente. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une deuxième génération de l'outil d'évaluation à 180 degrés pour les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs de l'aide humanitaire et les responsables désignés a été mise au point en 2010. • Des progrès réguliers sont enregistrés en vue de l'inclusion de responsabilités à l'égard des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, par exemple au FNUAP, à l'ONUDI et à l'OIT. • En 2010, plus de 90 % des cours de l'École des cadres du système des Nations Unies étaient destinés aux coordonnateurs résidents et aux membres des équipes de pays des Nations Unies. • Application de l'approche thématique au programme de préparation initiale destiné aux coordonnateurs résidents, avec la participation des institutions des Nations Unies

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
			<p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de stages de formation de l'École des cadres du système des Nations Unies destinés aux fonctionnaires des Nations Unies affectés aux plans-cadres ainsi qu'aux coordonnateurs résidents et aux responsables de la coordination dans le système des Nations Unies • Harmonisation en cours des politiques de gestion des ressources humaines à l'échelle du système (deuxième trimestre de 2011) • Amélioration des connaissances du personnel d'encadrement des équipes de pays des Nations Unies et des membres de l'équipe de gestion opérationnelle et de leur aptitude à militer pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement à l'échelon des pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois stages de l'École des cadres du système des Nations Unies destinés au personnel de direction du système ont été organisés en 2010 avec la participation de personnel travaillant au niveau des pays • Certaines institutions des Nations Unies (OIT, PNUD, ONUDI, PAM, OMS) ont atteint l'objectif de consacrer 2 % de leurs dépenses de personnel à la formation • Le PNUD et l'ONUDI ont rejoint 15 autres organisations qui ont conclu un accord de mobilité interinstitutions en attendant la négociation d'un instrument à l'échelle de l'ensemble du système • La Commission de la fonction publique internationale collabore avec le CCS pour harmoniser les politiques et les procédures de recrutement et de gestion des résultats dans le système des Nations Unies. • Le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD utilisent le programme de l'École des cadres du système des

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.D-3 Paragraphe 128 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.D-3 Le CCS élabore une politique et une stratégie de gestion des connaissances à l'échelle du système permettant aux pays de programme d'avoir pleinement accès aux ressources des organismes des Nations Unies en la matière.</p>	<p>Objectif IV.D-3 Cette politique et cette stratégie sont mises en application au plus tard en 2009.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organes du CCS formulent d'un commun accord une politique type et fixent des objectifs stratégiques en matière d'activités de partage des connaissances. 	<p>Nations Unies relatif à l'élaboration des plans-cadres pour renforcer les capacités du personnel en matière d'harmonisation des pratiques de fonctionnement (début prévu en mars 2011)</p>
			<p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en application des politiques et des stratégies de gestion des connaissances à l'échelle du système élaborées par le CCS (quatrième trimestre de 2010) Lancement de l'initiative du GNUM visant à établir un réseau unique de partage des connaissances Recours à des méthodes de partage des connaissances pour renforcer l'impact et l'efficacité des activités sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> En 2010, le GNUM a mené à bien plusieurs activités destinées à promouvoir et à appuyer l'échange de connaissances et de compétences à travers le système : Recensement des pratiques et des outils de gestion des connaissances disponibles à travers le système (20 organisations y ont participé). Deux foires du savoir interinstitutions ont été organisées à Vienne et à l'École des cadres du système des Nations Unies pour dresser la liste des enseignements tirés et des bonnes pratiques de nature à renforcer l'impact et l'efficacité des activités sur le terrain.

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
-------------------------------	----------------	------------------------------------	--	--------------------------

Principaux résultats escomptés

Section IV.E : évaluation des activités opérationnelles de développement

Orientation IV.E-1	Mesure IV.E-1	Objectif IV.E-1	Indicateurs de résultats
Paragraphe 129 et 135 de la résolution 62/208	<p>a) Le plan-cadre prévoit, s'il y a lieu, des mesures propres à renforcer les capacités d'évaluation.</p> <p>b) Les directives d'évaluation du plan-cadre mettent l'accent sur les évaluations effectuées en commun par les organismes des Nations Unies et les autorités nationales à la fin du cycle de programmation.</p>	S'il y a lieu, les équipes de pays des Nations Unies aident les pays de programme à développer leurs capacités d'évaluation, notamment en faisant pleinement participer les autorités nationales à l'évaluation du plan-cadre.	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions relatives au contrôle de l'exécution et à l'évaluation ainsi qu'à l'examen annuel des plans-cadres énoncées dans les directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres recommandent de renforcer les capacités nationales d'évaluation, lorsqu'il y a lieu de le faire. • Le nombre des évaluations de plans-cadres menées conjointement par les équipes de pays des Nations Unies, les organismes des Nations Unies s'occupant de développement et les gouvernements augmente. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation d'un fichier des questions courantes sur la manière de réaliser des évaluations des plans-cadres à l'appui des compétences d'évaluation des équipes de pays des Nations Unies (2011) • La base de données sur l'évaluation des <ul style="list-style-type: none"> • Les directives d'évaluation du plan-cadre stipulent que a) le suivi et l'évaluation du plan-cadre devrait mettre à profit les systèmes de suivi et d'évaluation existants à l'échelle nationale et renforcer les systèmes nationaux lorsque cela est nécessaire, en évitant de faire peser une charge excessive sur les pays partenaires pour lesquels le plan-cadre répond à des besoins particuliers, et b) l'examen annuel du plan-cadre devrait tirer parti des mécanismes nationaux d'examen afin de renforcer les capacités nationales d'évaluation. • Diffusion du fichier des questions courantes élaboré par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation à temps pour les ateliers régionaux de 2011 sur le lancement des plans-cadres; les directives d'évaluation des plans-cadres suivront plus tard dans le courant de l'année • Création de la base de données sur l'évaluation des

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
Orientation IV.E-2	Mesure IV.E-2	Objectif IV.E-2	Indicateurs de résultats	plans-cadres plans-cadres
Paragraphe 131 de la résolution 62/208	<p>a) Le GNUM, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion gardent à l'étude les effets des réformes sur le développement.</p> <p>b) Le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation établit un cadre de résultats commun, des critères de référence et des méthodes pour évaluer l'efficacité du système des Nations Unies et mesurer l'impact des activités opérationnelles de développement conformément aux paragraphes 7 et 134 de la résolution 62/208.</p>	<p>a) Le Secrétaire général présente son rapport sur le prochain examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.</p> <p>b) Un cadre de résultats et des méthodes d'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies et de leur impact sont établis au plus tard en 2009 et présentés pour adoption par le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUM.</p>	<p>plans-cadres contient des informations sur les pratiques optimales et les enseignements tirés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'efficacité des organismes des Nations Unies s'occupant du développement, notamment s'agissant de l'exploitation des capacités à l'échelle du système, progresse. • L'élaboration et l'adoption par le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUM d'un cadre de résultats, de critères de référence et de méthodes d'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rapports du Secrétaire général présentés au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles contiennent une évaluation de l'efficacité de ces activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau de l'évaluation du PNUD assurera la collecte d'informations sur les évaluations conjointes des plans-cadres réalisées avec l'aide du PNUD. • Voir les rapports du Secrétaire général pour le débat consacré aux activités opérationnelles • Voir IV.E-4

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
<p>Orientation IV.E-3</p> <p>Paragrapes 132, 136 et 138 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.E-3</p> <p>a) Les directives d'évaluation du plan-cadre sont actualisées pour mettre l'accent sur les résultats, une importance particulière devant être accordée au développement des capacités et à l'utilisation de la matrice de résultats à cet égard.</p> <p>b) La collaboration interinstitutions dans les évaluations conjointes du plan-cadre se poursuit, s'il y a lieu et dans la mesure du possible; les équipes régionales du GNUD mettent sur pied le dispositif d'appui et d'assurance qualité nécessaire aux équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>c) Des politiques d'évaluation conformes aux normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation sont adoptées par les organismes qui ne l'ont pas encore fait (voir par. 137).</p> <p>d) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement prennent</p>	<p>Objectif IV.E-3</p> <p>a) Les critères d'évaluabilité des plans-cadres mettent l'accent sur les résultats en matière de développement, en particulier ceux obtenus en commun.</p> <p>b) Les directives d'évaluation relatives aux plans-cadres sont mises à jour au plus tard en 2008.</p> <p>c) Les politiques et pratiques d'évaluation de tous les organismes des Nations Unies s'occupant du développement sont, avant la fin de 2009, harmonisées avec les normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.</p> <p>d) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement définissent clairement les attributions des unités administratives d'évaluation, que leurs organes directeurs approuvent.</p> <p>e) Les organismes des Nations Unies adoptent une démarche commune en vue de consolider l'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les enseignements tirés de l'évaluation indépendante des pays pilotes dans lesquels a été lancée l'initiative « Unis dans l'action » ont été communiqués à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. 	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluabilité des plans-cadres est améliorée. Le nombre des évaluations conjointes des plans-cadres augmente. Les organismes des Nations Unies procèdent à l'auto-évaluation de leur unité d'évaluation afin de déterminer si elles respectent les règles et normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Les organismes des Nations Unies adoptent des politiques d'évaluation conformes aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Les équipes de pays des Nations Unies réalisent de meilleures évaluations des plans-cadres lorsqu'elles utilisent la version de 2011 du fichier des questions courantes À la fin de 2010, 59 pays avaient procédé à une évaluation de plan-cadre et 47 avaient réalisé un examen annuel. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation finalise actuellement des directives sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations du système des Nations Unies. Certaines institutions des Nations Unies, l'ONUDI par exemple, ont adopté des politiques d'évaluation qui correspondent aux règles et aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, un examen d'ensemble du cadre institutionnel existant pour

Orientations générales	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)	Progrès accomplis
	des mesures pour créer chacun une unité administrative d'évaluation indépendante ou pour étoffer celle qui existe; le Comité de haut niveau sur la gestion met au point une méthode permettant de consolider l'évaluation à l'échelle du système.		<p>sur l'évaluation des plans-cadres du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation du Bureau de la coordination des activités de développement et les nouvelles directives d'évaluation des plans-cadres, y compris le mandat révisé et un examen d'évaluabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de nouvelles directives du GNUD sur l'évaluation des plans-cadres • Inclusion de consultants locaux dans les équipes d'évaluation des programmes de pays comme moyen de renforcer les capacités locales 	<p>l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies, comme il a été invité à le faire par l'Assemblée générale dans la résolution 64/289.</p> <p>Voit l'orientation II.6 sur le suivi et la communication des résultats</p>
<p>Orientation IV.E-4 Paragraphe 139 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure IV.E-4</p> <p>a) Une aide est apportée aux gouvernements des pays où ont été exécutés des programmes pilotes et aux équipes de pays concernées afin qu'ils échangent des données d'expérience sur les programmes en question et des informations sur les enseignements tirés de leur exécution et qu'ils mettent au point des directives concernant leur évolution.</p> <p>b) Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation mène à bien une analyse de l'évaluabilité des programmes pilotes,</p>	<p>Objectif IV.E-4</p> <p>a) Les pays concernés échangent des données d'expérience et des informations sur les enseignements tirés de l'exécution des programmes pilotes.</p> <p>b) L'étude de l'évaluabilité est menée à bien en 2008/09.</p> <p>c) Les États Membres donnent des instructions concernant l'évaluation indépendante.</p> <p>d) L'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » est menée à bien en 2011/12.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données d'expérience et des informations sur les enseignements tirés de l'exécution des programmes pilotes sont échangées. • La réalisation d'évaluations des programmes pilotes progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des conclusions et des enseignements tirés des évaluations dirigées par les pays pilotes retenus dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » 	<ul style="list-style-type: none"> • La troisième réunion intergouvernementale sur l'initiative « Unis dans l'action » pour partager les enseignements tirés des évaluations conduites par les pays et les perspectives d'avenir s'est tenue au Vietnam en juin 2010. • Les évaluations de l'initiative « Unis dans l'action » conduites par les pays eux-mêmes dans sept des huit pays pilotes et dans un autre pays ayant volontairement

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	comme l'a demandé le CCS; les États Membres sont consultés quant à la décision de réaliser une évaluation indépendante.		<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des conclusions et des enseignements tirés de l'évaluation des capacités au niveau des pays faite dans le cadre de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » 	<p>adopté l'initiative ont été achevées à la fin de l'année 2010 et ont bénéficié de l'appui du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière d'assurance qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » demandée par l'Assemblée générale dans les résolutions 62/208 et 64/289 sera réalisée conformément aux modalités proposées par le Secrétaire général dans sa note du 21 mai 2010; les conclusions de cette évaluation devraient être disponibles dans le courant de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Domaine d'intervention

Section V : suivi

Orientation V-1	Mesure V-1	Objectif V-1	Résultats prévus	Progrès accomplis
Paragraphe 140, 141 et 142 de la résolution 62/208 et paragraphe 18 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	<p>a) Il est procédé à des études analytiques et à des consultations pour établir des rapports sur le processus de gestion et sa mise en œuvre.</p> <p>b) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies présentent aux organes directeurs de ces organismes un rapport annuel sur les mesures prises pour donner effet à la résolution 62/208 (voir par. 140).</p>	<p>a) Des rapports sont présentés en 2008 au Conseil économique et social, qui portent sur les mesures de gestion à prendre pour donner suite aux décisions issues de l'examen triennal des activités opérationnelles; des rapports de suivi sont présentés en 2009, 2010, 2011 et 2012.</p> <p>b) Les rapports annuels présentés au Conseil économique et social par les fonds et programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs de secrétariat présentent aux organes directeurs dont ils relèvent des rapports annuels sur la mise en œuvre de la résolution 62/208. Présentation au Conseil économique et social de rapports sur la suite donnée à la résolution 62/208 	Voir l'orientation IV.A-8

<i>Orientations générales</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2010-mars 2011)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	c) Dans leurs rapports annuels au Conseil économique et social, les fonds et programmes des Nations Unies font figurer des informations sur la mise en œuvre des décisions issues de l'examen triennal des activités opérationnelles.	des Nations Unies comportent des informations appropriées sur la suite donnée à la résolution 62/208.		
Orientation V-2 Paragraphe 143 de la résolution 62/208	Mesure V-2 Il est procédé à des études analytiques et à des consultations appropriées pour établir le rapport.	Objectif V-2 Des rapports sont présentés au Conseil économique et social ainsi qu'à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.	Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Les rapports au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sont fondés sur un solide travail analytique et sur des consultations et mettent en lumière les questions qui devront être abordées dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil économique et social en 2011 au sujet de la mise en œuvre de la résolution 62/208 et les autres rapports qui lui ont été demandés visent à préparer la voie pour les rapports qui seront soumis lors du prochain examen complet, en 2012.